

LE LIVRE DE TOBIE

INTRODUCTION

1° *Le nom, le sujet, la division.* — Le nom est celui des deux héros du livre, qui en furent vraisemblablement aussi les auteurs¹. Le titre varie néanmoins légèrement dans les différentes versions. En grec : Βίβλος λόγων Τοβίτ (ou Τοβίτ), parfois simplement Τοβίτ. Dans la Peschito syriaque : *Liber rerum Tobit*. Dans les traductions latines : *Liber Tobiae*, ou *Tobias*, ou *Tobit et Tobias*², ou, ce qu'il y a de meilleur peut-être, *Liber utriusque Tobiae*.

Le sujet, charmant et populaire, est bien connu : c'est l'histoire des deux Tobie et des merveilleuses bontés du Seigneur à leur égard. Le père, si saint, si éprouvé, si patient, si récompensé; le fils, bien saint aussi, qui sert d'instrument à Dieu pour faire cesser les maheurs soit de son père, soit de sa cousine Sara, et qui est lui-même étonnamment béni. Tout se résume en ces quelques mots.

La division peut être différemment présentée. Par exemple, « six sections formant autant de tableaux : 1° Vertus et épreuves de Tobie, I, 1-III, 6; 2° Vertus et épreuves de Sara, III, 7-23; 3° Voyage du jeune Tobie en Médie, III, 24-VI, 9; 4° Son mariage avec Sara, VI, 10-IX, 12; 5° Son retour à Ninive, X, 1-XI, 24; 6° Conclusion : manifestation de l'ange Raphaël, dernières années de Tobie, XII, 1-XIV, 17³. » Nous avons adopté le partage suivant : deux parties, dont la première, I, 1-III, 25, sert d'introduction au reste du livre, en décrivant, dès l'abord, les épreuves si cruelles de Tobie et de Sara; la seconde, IV, 1-XIV, 17, raconte la façon toute providentielle dont Dieu mit fin à ces épreuves par l'intermédiaire du jeune Tobie. Pour les subdivisions de ces deux parties, nous admettons les sections ou tableaux qui viennent d'être indiqués⁴. Il est certain que ce petit livre « forme un tout parfaitement coordonné, et disposé avec un art admirable⁵ ».

2° *Le but du livre de Tobie et son utilité.* — On peut distinguer le but principal et le but secondaire. La fin principale du livre est évidemment de démontrer que Dieu met parfois les justes dans le creuset de l'épreuve, mais qu'il transforme ensuite leurs maux en toute sorte d'avantages, même temporels, quand ils ont fait preuve de constance et de fidélité. Sous ce rapport, le livre de Tobie ne diffère de celui de Job que par la forme⁶. De part et d'autre, c'est

¹ Voyez plus bas, p. 334, au 3°.

² Sur cette différence de noms, voyez I, 1, et le commentaire.

³ *Manuel biblique*, t. II, n. 527.

⁴ Voyez le commentaire, et notre *Biblia sacra*, p. 463-478.

⁵ *Man. bibl.*, l. c.

⁶ Comp. II, 12 et ss. « Le livre de Tobie nous offre un tableau intime des vertus, des souffrances et des joies de l'exil de Tobie. Ce n'est pas le froid récit d'événements fortuitement rapprochés mais le tableau plein de simplicité et

une justification de la Providence divine; « mais, dans Job, le problème du mal est discuté théoriquement, ici il est résolu, pour ainsi dire, en action, par les incidents de la vie vulgaire ¹. »

Le but secondaire est de fournir « un parfait modèle de la vie domestique ». A ce titre notre livre a été justement appelé « le manuel des époux ». En effet, « l'exemple du jeune Tobie montre comment doivent se contracter et se célébrer les unions agréables à Dieu. L'humanité, l'amour paternel, la piété filiale, la douceur et la probité des deux Tobie sont le développement de la pensée fondamentale... Ainsi, ce livre devient le livre élémentaire des parents qui veulent fonder une famille agréable à Dieu, et marcher courageusement au-devant des épreuves de la vie ². »

Il abonde donc en nombreux enseignements moraux, qui ne le rendent pas moins utile qu'intéressant. Au point de vue historique, il nous fournit de très précieux détails sur la vie de famille chez les Hébreux, et sur la situation des Israélites déportés en Assyrie. Son importance n'est pas moindre pour le dogme, puisqu'il développe notablement ce que nous avons appris jusque-là dans l'Ancien Testament sur l'existence et le rôle des anges, bons ou mauvais, et en particulier sur les anges gardiens. Il ouvre enfin, dans le beau cantique du chap. xiii, de grandioses perspectives messianiques.

³ *L'auteur et l'époque.* — Dans le texte grec et la plupart des autres anciennes versions, Tobie l'ancien est mis directement en scène et parle à la première personne aux premières pages du livre (1, 2^b-iii, 6)³. De plus, dans ce même texte grec, il est dit formellement, xii, 20, que l'ange Raphaël, avant de remonter au ciel, engagea les deux Tobie à écrire le récit des merveilles dont ils avaient été l'objet : γράψατε πάντα τὰ συντελεσθέντα εἰς βιβλίον ⁴. Or il est tout naturel de supposer que cette recommandation fut religieusement exécutée; les éditions grecques Pinsinuent même, en ajoutant, xiii, 1, que « Tobie écrivit une prière de louange », c'est-à-dire son beau cantique, ce qui implique qu'il joignit au chant d'action de grâces la narration des faits qui l'avaient occasionné ⁵. Les exégètes catholiques anciens et modernes, s'appuyant sur ces données, ont admis pour la plupart que les deux Tobie sont les auteurs, en même temps que les héros, du livre qui porte leur nom, et ce sentiment n'a rien de très vraisemblable, d'autant mieux qu'à tout instant de minutieux détails révèlent le témoin oculaire. A coup sûr, il faut faire exception pour les deux derniers versets (xiv, 16-17), qui racontent la mort du jeune Tobie, et qui furent ajoutés par quelqu'un de ses enfants.

L'époque de la composition du livre se trouve déterminée par là même; il remonte aux premiers temps de la déportation des Israélites du Nord en Assyrie, puisque Tobie paraît avoir vécu sous le règne de Salmanasar ⁶, vers la fin du vin^e siècle avant J.-C.

⁴ *Caractère historique du livre.* — On le nie hautement dans le camp rationaliste, en réalité à cause des miracles qu'il raconte en si grand nombre. La plupart des commentateurs protestants adoptent cette même opinion, quoique

de grandeur des épreuves d'un homme juste et miséricordieux. Tobie est un second Job. » Haneberg, *Histoire de la révélation biblique*, t. II, p. 92 de la traduction française.

¹ *Man. bibl.*, t. II, n. 534.

² Haneberg, l. c.

³ « Moi, Tobie, je marchais tous les jours de ma vie dans les voies de la vérité et de la justice, et je faisais de nombreuses aumônes à mes

frères, » etc.

⁴ « Écrivez dans un livre tout ce qui s'est accompli. » La Vulgate dit *narrate*, au lieu de *γράψατε*.

⁵ L'absence de ces détails dans la Vulgate n'enlève rien de leur importance à ces renseignements, car notre version latine abrégée seulement, comme il sera dit plus bas.

⁶ Voyez 1, 2, et le commentaire.

en alléguant d'autres motifs, et ne voient dans le livre de Tobie qu'une fiction, qu'un pieux roman.

L'objection tirée des miracles ne prouve absolument rien. Les autres seraient plus sérieuses si elles étaient fondées; mais elles ne sont qu'apparentes et futiles: qu'il suffise de les indiquer ici, car la réfutation sera plus claire et mieux à sa place dans le commentaire.

Le livre de Tobie contiendrait des erreurs géographiques. Ainsi la ville de Ragès ne fut bâtie, d'après Strabon¹, que par Séleucus Nicator; elle ne peut donc avoir existé au temps de Salmanasar. De plus, cette même ville est donnée, III, 7, comme la résidence de Sara, tandis que, plus loin (IX, 6), Azarias est envoyé du lieu qu'habitait Sara à Ragès².

Le livre de Tobie contiendrait des erreurs historiques. 1° D'après I, 18, Sennachérib serait fils de Salmanasar; ce qui est faux, puisqu'il était fils de Sargon³. 2° Il est affirmé, I, 2, que Tobie, qui appartenait à la tribu de Nephthali, fut déporté par Salmanasar, tandis que, d'après IV Reg. xv, 29, c'est Théglathphalasar qui emmena cette tribu en captivité⁴.

Le livre de Tobie contiendrait des erreurs dogmatiques, dans ses assertions relatives soit à l'ange Raphaël, soit au démon Asmodée. Mais, quand on examine de près les choses sans idée préconçue, l'on voit que ces assertions sont en parfaite conformité avec les autres passages de la Bible où il est question des bons et des mauvais anges, et que, si elles ajoutent quelques traits nouveaux, cela a lieu d'après le développement progressif de la révélation d'un livre à l'autre de l'Ancien Testament.

Le livre de Tobie contiendrait des détails contraires à la saine morale, notamment le « mensonge » de l'ange (v, 18), des dires exagérés sur l'aumône (iv, 11), etc.

Preuves bien faibles, auxquelles nous opposons les détails généalogiques⁵, historiques⁶, géographiques, chronologiques, par lesquels le livre de Tobie se présente lui-même à nous comme une réalité vécue, comme une série d'événements objectifs, comme l'opposé de la fiction et de l'allégorie.

5° La *canonicité* du livre de Tobie a été définie successivement par les conciles de Trente⁷ et du Vatican⁸, et elle s'appuie sur une tradition irrécusable. Ce petit volume manque, il est vrai, dans la Bible hébraïque, et c'est pourquoi on le range parmi les écrits deutérocanoniques⁹; mais il était admis quand même par les Juifs, puisqu'on le trouve dans la traduction des Septante, et que les rabbins le citent volontiers¹⁰. Du reste, c'est des mains des Juifs que l'Église chrétienne l'a reçu, et l'on ne comprend pas que les protestants le rejettent comme apocryphe, dès lors que de nombreux Pères le mentionnent ouvertement comme un livre inspiré, faisant partie intégrante de la Bible¹¹. Nous pouvons tirer un argument semblable des fresques des catacombes, qui reproduisent presque en entier l'histoire de Tobie. « Ces représentations, si souvent répétées dans la primitive Église alors que rien ne se faisait en ce genre, soit dans les cimetières, soit dans les basiliques, sans l'autorité des pasteurs, prouvent jusqu'à l'évidence que le livre de Tobie fut dès les premiers temps placé dans le canon des Livres saints¹². »

¹ *Geogr.*, XI, 12, 6.

² Voyez la note de III, 7.

³ Voyez la note de ce passage.

⁴ Voyez la note de I, 2.

⁵ Voyez I, 1 et II, 22, dans le texte grec.

⁶ Cf. I, 2, 5, 18, 24; XIII, 11; XIV, 6.

⁷ Sess. IV.

⁸ Sess. III, cap. II.

⁹ Voyez le tome I, p. 13, et le *Man. bibl.*, t. I, n. 30.

¹⁰ Surtout dans le *Mitras Brésit*.

¹¹ Voyez le *Man. bibl.*, t. I, nn. 31-33.

¹² Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, 2^e édit., p. 761.

6° *Texte primitif et traductions.* — Saint Jérôme, dans sa *Præfatio in Tobiam*, a écrit ces mots : *librum sermone chaldæo conscriptum* ; d'où l'on a conclu parfois que le livre de Tobie avait été écrit primitivement en chaldéen. Mais le saint docteur voulait dire seulement qu'il avait fait sa traduction sur un texte chaldéen. Aujourd'hui, l'on admet communément, et il est à peu près certain que la langue originale fut l'hébreu¹.

Ce texte primitif est depuis longtemps perdu², et les différentes versions anciennes qui en existent diffèrent tellement les unes des autres, qu'il est assez souvent impossible à la critique de reconstituer la leçon originale. Les traducteurs ont agi avec beaucoup de liberté : tel détail contenu dans la version grecque est omis par la Vulgate, ou réciproquement ; le même nom propre revêt les formes les plus multiples, etc. Mais hâtons-nous de dire que ces variantes n'atteignent que la surface, et nullement le fond du livre, qui est partout identiquement le même.

Parmi ces traductions, signalons la syriaque, l'italique, l'arménienne, la chaldéenne, mais surtout la grecque des Septante³, et celle de saint Jérôme, que la Vulgate nous a transmise. Quoique cette dernière semble avoir fréquemment abrégé et résumé le texte original, c'est elle peut-être qui s'en rapproche le plus, et on la regarde comme excellente à tous les points de vue.

7° *Ouvrages à consulter.* — N. Serarius, *In libros Tobiam, Judith, Esther, Machabæos*, Mayence, 1599 ; F. Justinianus, *Tobias explanationibus historicis et documentis moralibus illustratus*, Rome, 1620 ; G. Sanctius, *In libros Ruth, Esdræ, Nehemiæ, Tobie, etc.*, Lyon, 1628 ; l'abbé Gillet, *Tobie, Judith et Esther*, Paris, 1879. Pour les questions d'introduction, voyez Cornely, *Historica et critica Introductio in utriusque Testamenti libros sacros*, t. II, pp. 370 et suiv.

¹ L'opinion d'après laquelle le livre de Tobie aurait été composé en grec mérite à peine d'être mentionnée.

² Les deux textes hébreux que l'on possède sont des traductions, dont la plus ancienne pa-

rait dater du 7^e siècle après J.-C.

³ Il en existe trois recensions principales, qui correspondent à d'anciens manuscrits : le *Codex Vaticanus*, le *Sinaiticus* et l'*Alexandrinus*. Voyez le *Man. bibl.*, t. II, n. 523.

TOBIE

CHAPITRE I

1. Tobie, de la tribu et d'une ville de Nephthali, qui est dans la haute Galilée au-dessus de Naasson, derrière le chemin qui conduit à l'occident, ayant à sa gauche la ville de Séphet,

2. fut emmené captif au temps de Salmanasar, roi des Assyriens; et, même dans sa captivité, il n'abandonna pas la voie de la vérité;

1. Tobias ex tribu et civitate Nephthali, quæ est in superioribus Galilææ, supra Naasson, post viam quæ ducit ad occidentem, in sinistro habens civitatem Sefhet,

2. cum captus esset in diebus Salmanasar, regis Assyriorum, in captivitate tamen positus, viam veritatis non deseruit,

PREMIÈRE PARTIE

Introduction : les épreuves de Tobie et de Sara. I, 1 — III, 26.

§ I. — Les vertus et les épreuves de Tobie. I, 1 — III, 6.

1. Origine de Tobie, sa précoce piété. I, 1-8.

CHAP. I. — 1. L'origine de Tobie. — *Tobias*. Dans le texte grec, Tobie l'ancien est appelé *Τωβίτ* ou *Τωβείτ*, et son fils porte le nom de *Τωβίας*. L'Itala et les Pères latins emploient la forme « Tobis » pour le père, celle de « Tobias » pour le fils. Ces noms diffèrent également dans les autres versions anciennes : seule la Vulgate applique soit au père, soit au fils, la dénomination identique de « Tobias », et elle fit même très expressément au verset 3 que le père « imposa son propre nom » à son fils. En réalité, même avec les variantes légères du texte grec, de l'Itala, etc., les deux noms ne diffèrent pas l'un de l'autre, car l'hébreu *Tôbt*, dont les Grecs ont fait *Τωβίτ*, est une abréviation de *Tôbtayah* (*Τωβίτ*), dont la forme originale et complète était *Tôbtayah*, « bonté de Jéhovah. » Cf. Zach. VI, 16. — Immédiatement après ce nom, le texte grec et les traductions qui en dérivent citent la liste de quelques-uns des ancêtres paternels de Tobie : « Livre de l'histoire de Tobie, fils d'Ananiël, fils d'Azuel, fils de Gabniël, fils de Raphaël, fils de Raguel, de la race d'Asiel, de la tribu de Nephthali. » — *Civitate Nephthali*. C.-à-d. d'une ville du territoire de Nephthali (Jos. XIII, 32-37; *At. géogr.*, pl. VII). D'après les LXX : ἐκ Θισβή, de Thesbé, la patrie du prophète Élie. Cf. III Reg. XVII, 1. — Les mots suivants, *quæ est...*, ont pour

but de mieux déterminer l'emplacement de la ville en question. *In superioribus Galilææ* : c.-à-d. la haute Galilée, ainsi nommée à cause de ses montagnes plus élevées; c'était la partie la plus septentrionale du territoire. Le grec ajoute que Thesbé était située à droite, ce qui signifie, d'après le système d'orientation des Hébreux, au sud, de *Κυβιάς* (Josephé a *Κύβια*); quelques manuscrits de l'Itala, « Cydissus », vraisemblablement Cadès de Jos. XII, 23 et XIX, 37, aujourd'hui Kédès (*At. géogr.*, pl. VII, XII). *Supra Naasson* : ville inconnue sous ce nom; le grec porte *Ἀσέρ* ou *Ἀσώρ*; il s'agit peut-être d'Asér, ville de Nephthali que les écrivains sacrés associent en plusieurs endroits à Cadès (cf. Jos. XIX, 36-37; IV Reg. xv, 19). *Post viam... ad occidentem* : d'où il résulte que la patrie de Tobie était à l'ouest de Naasson ou d'Asér. *In sinistro habens* : c.-à-d. au nord. La ville de *Sefhet* n'est mentionnée qu'en cet endroit de la Bible (encore le grec lit-il « Phogor »); aujourd'hui Safed, à environ quatre heures au nord-ouest de Kédès, au sommet d'une haute montagne.

2-3. Tobie est déporté en Assyrie; sa conduite en exil. — *Captus esset*. Dans le grec : ἤμαρ ἔσθη, lorsqu'il eut été conduit en captivité. — *In diebus Salmanasar*. Sur ce célèbre monarque assyrien, voyez IV Reg. xvii, 3 et ss. L'auteur des livres des Rois attribue à Théglaïphalasar, IV Reg. xv, 29, la déportation de « tout le pays de Nephthali »; mais il n'a nullement voulu dire que les habitants furent tous emmenés captifs d'une manière absolue, et une seconde déportation eut lieu, en effet, sous Salmanasar, après la prise de Samarie par les Assy-

3. ita ut omnia quæ habere poterat, quotidie concaptivis fratribus, qui erant ex ejus genere, impertiret.

4. Cumque esset junior omnibus in tribu Nephthali, nihil tamen puerile gessit in opere.

5. Denique cum irent omnes ad vitulos aureos quos Jeroboam fecerat, rex Israel, hic solus fugiebat consortia omnium;

6. sed pergebat in Jerusalem ad templum Domini, et ibi adorabat Dominum, Deum Israel, omnia primitiva sua et decimas suas fideliter offerens,

7. ita ut in tertio anno proselytis et advenis ministraret omnem decimationem.

8. Hæc, et his similia, secundum legem Dei, puerulus observabat.

9. Cum vero factus esset vir, accepit uxorem Annam de tribu sua, genuitque ex ea filium, nomen suum imponens ei.

10. Quem ab infantia timere Deum

3. en sorte qu'il distribuait tous les jours ce qu'il pouvait avoir à ses frères, à ceux de sa nation qui étaient captifs avec lui.

4. Et quoiqu'il fût le plus jeune de tous dans la tribu de Nephthali, il ne fit rien paraître de puéril dans ses actes.

5. Car lorsque tous allaient aux veaux d'or que Jéroboam, roi d'Israël, avait faits, il fuyait seul la compagnie de tous.

6. Et il allait à Jérusalem au temple du Seigneur, et il y adorait le Seigneur, le Dieu d'Israël, offrant fidèlement les prémices et les dîmes de tous ses biens,

7. et, la troisième année, il distribuait toute sa dîme aux prosélytes et aux étrangers.

8. Il observait ces choses et d'autres semblables conformément à la loi de Dieu, n'étant encore qu'un enfant.

9. Mais, lorsqu'il fut devenu homme, il épousa une femme de sa tribu, nommée Anne, et en eut un fils auquel il donna son nom.

10. Et il lui apprit dès son enfance

riens. Cf. IV Reg. xvii, 6; xviii, 9 et ss. — *Viam veritatis* : la voie conforme à la vérité, à la vraie religion. Manière de dire que, même sur la terre d'exil, Tobie demeure en tout point fidèle à la loi théocratique. — *Ita ut omnia...* Le narrateur met surtout en relief, dès le début, la charité de Tobie envers ses frères, trait caractéristique de sa piété. Cf. vers. 15, 19 et ss. Dans le grec : Je donnais beaucoup d'aumônes à mes frères. Et tel est ici le sens des mots *quæ habere poterat* : tout ce qu'il avait de disponible pour ses salutes largesses, non pas toute sa fortune (voyez le vers. 19). — *Ex ejus genere*. Dans le sens large, pour désigner tous les Israélites ; de même au vers. 17, etc.

4-8. Notes rétrospectives sur la piété précoce de Tobie. — *Cumque... junior...* L'écrivain sacré remonte de quelques années en arrière, pour citer quelques beaux traits de la vertu de son héros. Rien d'étonnant que Tobie fût si saint en exil ; il l'avait toujours été. — *Omnibus* n'est pas dans le grec, où nous lisons simplement : lorsque j'étais jeune. L'expression hyperbolique de la Vulgate signifie que Tobie dépassait en vertu tous ses compatriotes, même ceux qui étaient plus âgés que lui, et qu'il ne se laissa pas influencer, à la manière des enfants et des jeunes gens, par leurs mauvais exemples (*nihil... puerile...*). — *Denique* à ici et en d'autres endroits de la Vulgate (cf. vers. 21 ; Deut. ii, 11 ; Judith, xi, 1, etc.) le sens de « etenim », qu'il avait d'ailleurs dans le bas latin des juristes. — *Cum irent omnes...* *Hic solus...* Autre hyperbole qu'il ne faut pas prendre absolument à la lettre. Cf. Ps. xlii, 3 ; Phil. ii, 21, etc. De

même aux vers. 11 et 12. Le grec ajoute d'ailleurs plus bas (v. 13 du manuscrit sinaïtique) que deux autres jeunes Galiléens, Ananie et Nathan, allaient avec Tobie à Jérusalem, pour prier dans le temple. — *Ad vitulos... Jeroboam*. Voyez III Reg. xii, 26-33, et le commentaire. — *Pergebat in Jerusalem*. « Aux jours de fête, » comme le disent expressément le grec, l'Itala, etc.; c.-à-d. à l'occasion des trois grandes solennités de la Pâque, de la Pentecôte et des Tabernacles, comme l'exigeait la loi. Voyez Ex. xxiii, 14, 17. — *Primitiva* : les prémices de divers genres ; cf. Ex. xxiii, 19 ; Num. xviii, 18 ; Deut. xviii, 3-4, etc. — *Decimas* : la dîme en général, qui devait être payée aux lévites, d'après Lev. xviii, 20 et ss. ; Num. xviii, 21, etc. *Decimationem* : une dîme spéciale, que l'on était tenu de distribuer tous les trois ans aux pauvres et aux étrangers (*proselytis...*). Cf. Deut. xiv, 18 et ss. — Conclusion et récapitulation, vers. 8 : *Hæc et... similia...*

10. Mariage de Tobie I, 3-10.

9-10. *Uxorem de tribu...* Le mariage entre les membres d'une même tribu n'était rigoureusement exigé par la loi que lorsqu'il s'agissait des filles héritières (cf. Num. xxxvi, 6 et ss.) ; mais, dans la pratique, on avait généralisé cette règle, et on regardait même comme une marque de piété, conforme aux traditions patriarcales, de se marier entre parents (bien entendu, en tenant compte des degrés prohibés ; cf. Lev. xviii, 6 et ss., et le commentaire). Aussi le texte grec dit-il formellement qu'Anne était non seulement de la tribu, mais encore de la famille (*πατρία*) de Tobie. Voyez la note de iv, 13.

à craindre Dieu, et à s'abstenir de tout péché.

11. Lors donc qu'ayant été emmené captif avec sa femme, son fils et toute sa tribu, il fut arrivé dans la ville de Ninive,

12. quoique tous mangeassent des mets des gentils, il garda néanmoins son âme, et il ne se souilla jamais de leurs mets.

13. Et parce qu'il se souvint de Dieu de tout son cœur, Dieu lui fit trouver grâce devant le roi Salmanasar,

14. qui lui donna pouvoir d'aller partout où il voudrait, et la liberté de faire ce qu'il lui plairait.

15. Il allait donc trouver tous ceux qui étaient captifs, et leur donnait des avis salutaires.

16. Or il vint à Ragès, ville des Mèdes, ayant dix talents d'argent qui provenaient des dons qu'il avait reçus du roi.

17. Et parmi le grand nombre de ceux de sa race, voyant que Gabélus, qui était de sa tribu, était dans le besoin, il lui donna sous son seing cette somme d'argent.

docuit, et abstinere ab omni peccato.

11. Igitur cum per captivitatem devenisset cum uxore sua, et filio, in civitatem Niniven cum omni tribu sua,

12. cum omnes ederent ex cibis gentilium, iste custodivit animam suam, et nunquam contaminatus est in ecis eorum.

13. Et quoniam memor fuit Domini in toto corde suo, dedit illi Deus gratiam in conspectu Salmanasar regis,

14. et dedit illi potestatem quocumque vellet ire, habens libertatem quocumque facere voluisset.

15. Pergebat ergo ad omnes qui erant in captivitate, et monita salutis dabat eis.

16. Cum autem venisset in Rages, civitatem Medorum, et ex his quibus honoratus fuerat a rege habuisset decem talenta argenti,

17. et cum in multa turba generis sui Gabelum egentem videret, qui erat ex tribu ejus, sub chirographo dedit illi memoratum pondus argenti.

3^e Tobie à Ninive sous le règne de Salmanasar. I, 11-17.

11-12. Il demeure fidèle à la loi en captivité. — *Igitur renoué le fil interrompu du récit. Cf. vers. 2-3. — Per captivitatem devenisset.* Locution latine extraordinaire; il en existe un certain nombre dans ce livre, empruntées à l'Itala. Pour la masse d'Israël, l'exil était un châtimeut divin (cf. IV Reg. xvii, 7 et ss.); pour Tobie, ce fut une épreuve, destinée à faire briller davantage et à récompenser toutes ses vertus (vers. 12, 13, etc.). — *Cum uxore et filio.* D'après le Codex sinait., le jeune Tobie ne serait né qu'en exil. — *In Niniven.* Précieux renseignement, qui complète celui de IV Reg. xvii, 6. Tous les Israélites ne furent pas déportés à Babel, et près du Chabor, ... et dans les villes des Mèdes; Salmanasar en envoya aussi une nombreuse colonie à Ninive même. — *Cum omni tribu.* C.-à-d. que Tobie rejoignit dans la capitale assyrienne ceux de sa tribu qui y avaient été déportés avant lui par Théglaath-Phalasar; ou, plus probablement, que les Néphthalites emmenés prisonniers par Salmanasar eurent tous leur résidence à Ninive (note du vers. 2). — *Ederent ex cibis gentilium.* Trait qui dénote une haute piété et un courage héroïque. Cf. Dan. i, 8. Les autres Juifs se croyaient dispensés d'une loi dont l'exécution était devenue extrêmement difficile au milieu d'un pays païen, et ils ne distinguaient plus entre les mets purs et impurs; Tobie demeura fidèle quand même (*contaminatus est*, l'expression technique). Cf. Lev. xxii, 8.

13-14. Faveur singulière accordée à Tobie par Salmanasar. — *Memor fuit Dominus.* Expression qui désigne une parfaite obéissance à toutes les lois divines. Cf. xiv, 11. — *Dedit illi gratiam.* Fréquent hébraïsme: il lui fit gagner la faveur du roi. — *Dedit* (Salmanasar; changement de sujet à l'orientale) *illi potestatem.* D'après le grec, Tobie devint Πόροπαρτης, du roi, son fournisseur attitré. C'est ce qui dit très nettement l'Itala: Et je lui achetais pour son usage tout ce qu'il voulait. — *Quocumque...* ire: pour ses emplettes; ce qui suppose que les autres Israélites étaient internés.

15-17. Saint usage que Tobie faisait de sa liberté. — L'idée générale au verset 15. *Ad omnes qui...* vers les autres Hébreux déportés dans les contrées assyriennes. — *Cum quatuordecim.* Vers. 16-17, un fait spécial, d'une grande importance pour la suite du récit. — *Rages* (Ράγας). Ville antique, située dans la Médie orientale, bien loin de Ninive, au sud de la mer Caspienne, à dix jours au nord-est d'Ecbatane (pl. viii; voyez le cartouche du bas de la carte). Séleucus Nicator, qui régna de 312 à 280 avant J.-C., l'agrandit et lui donna le nom d'Europe (Strabon, l. xii); mais il n'en fut nullement le fondateur, comme on l'a parfois prétendu pour attaquer l'authenticité du livre de Tobie. — *Ex his quibus honoratus...* « Honoré », dans le sens de gratifié. Cf. Num. xxii, 17; I Tim. v, 17, etc. Nous disons de même: « honoraires. » — *Decem talenta argenti.* Somme considérable, puisque le talent d'argent valait environ 8 500 fr.

18. Post multum vero temporis, mortuo Salmanasar rege, cum regnaret Sennacherib, filius ejus, pro eo, et filios Israel exosos haberet in conspectu suo,

19. Tobias quotidie pergebat per omnem cognationem suam, et consolabatur eos, dividebatque unicuique, prout poterat, de facultatibus suis.

20. Esurientes alebat, nudisque vestimenta præbebatur, et mortuis atque occisis sepulturam sollicitus exhibebatur.

21. Denique cum reversus esset rex Sennacherib, fugiens a Judæa plagam quam circa eum fecerat Deus propter blasphemiam suam, et iratus multos occideret ex filiis Israel, Tobias sepeliebat corpora eorum.

22. At ubi nuntiatum est regi, jussit eum occidi, et tulit omnem substantiam ejus.

23. Tobias vero cum filio suo et cum uxore fugiens, nudus latuit, quia multi diligebant eum.

24. Post dies vero quadraginta quinque occiderunt regem filii ipsius;

25. et reversus est Tobias in domum suam, omnisque facultas ejus restituta est ei.

18. Mais, longtemps après, le roi Salmanasar étant mort, et Sennachérib, son fils, qui régna après lui, ayant une grande haine contre les fils d'Israël,

19. Tobie allait visiter presque tous les jours tous ceux de sa parenté, les consolait, et distribuait de son bien à chacun d'eux selon son pouvoir.

20. Il nourrissait ceux qui avaient faim, il donnait des vêtements à ceux qui étaient nus, et ensevelissait soigneusement ceux qui étaient morts ou qui avaient été tués.

21. Car le roi Sennachérib étant revenu de la Judée, fuyant la plaie dont Dieu l'avait frappé pour ses blasphèmes, il faisait tuer dans sa colère beaucoup des fils d'Israël, et Tobie ensevelissait leurs corps.

22. Mais, lorsque le roi l'apprit, il ordonna de le tuer, et il lui ôta tout son bien.

23. Alors Tobie s'enfuit avec son fils et sa femme, et, dépouillé de tout, il put se cacher, parce qu'un grand nombre l'aimaient.

24. Quarante-cinq jours après, le roi fut tué par ses fils;

25. et Tobie revint dans sa maison, et on lui rendit tout son bien.

— *Sud oitrographo dedit* : à simple titre de dépôt, d'après le texte grec.

4^e Tobie à Ninive sous le règne de Sennachérib. I, 18-25.

18-22. Sennachérib persécute les Juifs; noble conduite de Tobie envers ses frères malheureux.

— *Post multum... temporis*: onze ans, si Tobie fut déporté en 722, l'année de la prise de Samarie par Salmanasar, car Sennachérib monta sur le trône en 711. — *Sennacherib*. Sur ce prince, voyez la note de IV Reg. xvii, 18. Il était en réalité fils et successeur de Sargon; le mot « fils » est donc pris dans l'acception large de l'Orient. — *Exosos haberet*: même avant l'humiliation qu'il reçut en Judée. Cf. vers. 21. Le motif de cette haine fut sans doute l'alliance conclue entre Ézéchias et l'Égypte contre l'Assyrie. Comp. IV Reg. xviii, 21, et le commentaire. — *Quotidie pergebat*. Dans ces circonstances douloureuses, la charité fraternelle de Tobie trouva mille occasions de se manifester. — *Per omnem cognationem*. Ici, tous ses compatriotes et coreligionnaires. — *Consolabatur*: l'aumône spirituelle, pléinement associée aux secours extérieurs et temporels. Cf. vers. 15. — *Mortuis... sepulturam*. Les anciens, et les Hébreux tout particulièrement, en tant que peuple saint, regardaient la privation de sépulture comme une grande ignominie, et c'est là, en effet, une chose qui répugne extrêmement à la dignité humaine.

Cf. xii, 13; III Reg. xiv, 11; Eccli. xxxviii, 16; Jer. xvi, 4, etc. Aussi l'action d'ensevelir les morts était-elle déjà rangée parmi les œuvres de miséricorde les plus méritoires, d'autant mieux, comme s'exprime saint Bernard, qu'elle ne respire pas moins l'humanité que l'humanité. Et Tobie l'accomplissait au milieu de réels dangers. Cf. vers. 22. — *Occisis*. Voyez le vers. 21. — *Denique* à la signification de « car », de même qu'au vers. 5. — *Reversus... Sennacherib...*: fuite honteuse, à la suite de l'anéantissement de son armée par l'ange de Jéhovah. Cf. IV Reg. xli, 36; II Par. xxxii, 12. xxxvi-xxxvii. — *Propter blasphemiam*. Voyez encore IV Reg. xli, 10-13, 29; I Mach. vii, 41.

22-25. Tobie est aussi persécuté par le roi d'Assyrie. — *Jussit*. Arrêt de mort, puis confiscation des biens. — *Nudus* au figuré: dépouillé de sa brillante fortune. — *Quia multi diligebant*. Explication de *latuit*. Tobie ne put échapper aux recherches du roi que grâce à l'assistance des nombreux amis que lui avaient conquis ses bienfaits. — *Post dies... quadraginta quinque*: à compter, non pas depuis le retour de Sennachérib à Ninive, car les monuments assyriens nous apprennent qu'il vécut environ vingt ans encore après sa terrible défaite, mais depuis la fuite de Tobie. Le grec dit quarante jours. — *Reversus... Tobias*. D'après les autres textes, Tobie aurait dû cette faveur à l'influence

CHAPITRE II

1. Or, après cela, comme c'était un jour de fête du Seigneur, un grand repas fut préparé dans la maison de Tobie;

2. et il dit à son fils : Allez, et amenez quelques-uns de notre tribu qui craignent Dieu, afin qu'ils mangent avec nous.

3. Son fils partit, et revint lui annoncer qu'un des fils d'Israël gisait égorgé dans la rue. Tobie se leva aussitôt de table, et laissant là le repas, arriva à jeun auprès du cadavre.

4. Il l'enleva et l'emporta secrètement dans sa maison, afin de l'ensevelir avec précaution lorsque le soleil serait couché.

5. Et après avoir caché le corps, il se mit à manger avec larmes et tremblement,

6. se souvenant de cette parole que le Seigneur avait dite par le prophète Amos : Vos jours de fête se changeront en lamentation et en deuil.

7. Et lorsque le soleil fut couché, il alla l'ensevelir.

8. Or tous ses proches le blâmaient,

1. Post hæc vero, cum esset dies festus Domini, et factum esset prandium bonum in domo Tobie,

2. dixit filio suo : Vade et adduc aliquos de tribu nostra, timentes Deum, ut epulentur nobiscum :

3. Cumque abiisset, reversus nuntiavit ei unum ex filiis Israel jugulatum jacere in platea. Statimque exiliens de accubitu suo, relinquens prandium, jejunos pervenit ad corpus ;

4. tollensque illud, portavit ad domum suam occulte, ut, dum sol occubisset, caute sepeliret eum.

5. Cumque occultasset corpus, manducavit panem cum luctu et tremore,

6. memorans illum sermonem quem dixit Dominus per Amos prophetam : Dies festi vestri convertentur in lamentationem et luctum.

7. Cum vero sol occubisset, abiit et sepelivit eum.

8. Arguebant autem eum omnes proxi-

de son cousin Achitachar (Achior de la Vulgate, XI, 20), qui exerçait les fonctions importantes de grand échançon, de garde des sceaux et de ministre des finances d'Asarhaddon, fils et successeur de Sennachérib. — *Omnisque facultas...* La Vulgate est seule à signaler ce trait d'une manière directe.

5^e Zèle de Tobie pour ensevelir les morts. II, 1-10.

CHAP. II. — 1-2. Transition : repas solennel chez Tobie à l'occasion d'une fête religieuse. — *Dies festus Domini*. D'après les autres textes, la Pentecôte, fête durant laquelle la loi recommandait (Deut. XVI, 10) de fraternelles agapes célébrées à Jérusalem. Même sur la terre d'exil, Tobie se conformait en tous points à l'esprit de la loi. — *Timentes Deum*. Avant ces mots, le grec et l'Itala intercalaient : ἐνδὲν, « pauperem ex fratribus nostris. » L'invitation devait donc être adressée de préférence à de pauvres et pieux Israélites.

3-7. Tobie se retire du festin pour aller ensevelir un mort. — *Jugulatum*. D'après le grec et l'Itala : étranglé. Quoique meilleur qu'au temps de Sennachérib (cf. I, 18-22), la situation des Israélites déportés en Assyrie fut loin d'être excellente sous le règne d'Asarhaddon : ce trait ne le démontre que trop bien (comp. le vers. 9). La vie des Juifs était regardée comme peu de chose, et on les massacrait sans pitié, soit par ordre supérieur, soit pour satisfaire des senti-

ments de vengeance privée. Aussi Tobie, quelque gracié (I, 25), n'exerçait-il pas sans péril son ministère de charité. Cf. vers. 4, 8-9. — *Statim... exiliens* : expression vivante, qui décrit bien toute la vivacité de son zèle. — *De accubitu...* : du divan sur lequel il était étendu, suivant la coutume orientale. Cf. Cant. I, 4 ; Luc. XIV, 7, etc., et l'Abb. arch., pl. XXII, fig. 4, 6, etc. — *Portavit ad domum suam*. Mieux, d'après le grec, « dans quelque construction » (εἰς τι οὐχίον), et non pas dans sa propre maison, qu'il aurait par là même rendue impure pendant sept jours (cf. Num. XIX, 4). — *Caute sepeliret* : avec précaution, pendant la nuit, pour accomplir son acte miséricordieux sans être vu. — *À la suite des mots cum... occultasset corpus*, le texte grec ajoute que Tobie « se lavait », pratiquant ainsi tout ce qu'il pouvait de ablutions lévitiques exigées en pareil cas. Cf. Num. XIX, 12 et ss. — *Manducavit panem* : l'hébraïsme accoutumé, pour signifier « prendre de la nourriture ». Cf. Gen. XXXI, 54 ; XXXVII, 25, etc. — *Cum luctu...* La joie de la fête avait été troublée pour ce cœur délicat et compatissant. Il mangeait seul, pour ne pas communiquer aux autres l'impureté qu'il avait contractée. — *Per Amos prophetam*. Comp. Am. VIII, 10. Le texte cité concerne directement la ruine de tout le peuple juif ; l'application spéciale que s'en faisait Tobie était cependant pleine de vérité.

8-9. Les amis de Tobie, craignant pour sa vie,

mi ejus, dicentes : Jam hujus rei causa interfici jussus es, et vix effugisti mortis imperium ; et iterum sepelis mortuos ?

9. Sed Tobias, plus timens Deum quam regem, rapiēbat corpora occisorum, et occultabat in domo sua, et mediis noctibus sepeliebat ea.

10. Contigit autem ut quadam die fatigatus a sepultura, veniens in domum suam, jactasset se juxta parietem, et obdormisset,

11: et ex nido hirundinum dormienti illi callida stercora incidere super oculos ejus, fieretque cæcus.

12. Hanc autem tentationem ideo permisit Dominus evenire illi, ut posteris daretur exemplum patientiæ ejus, sicut et sancti Job.

13. Nam cum ab infantia sua semper Deum timerit, et mandata ejus custodierit, non est contristatus contra Deum quod plaga cæcitatæ eveniret ei ;

en disant : Déjà, pour ce sujet, on a ordonné de vous faire mourir, et vous n'avez échappé qu'avec peine à l'arrêt de mort, et de nouveau vous ensevelissez les morts ?

9. Mais Tobie, craignant plus Dieu que le roi, emportait les corps de ceux qui avaient été tués, les cachait dans sa maison, et les ensevelissait au milieu de la nuit.

10. Or il arriva un jour que, s'étant fatigué à ensevelir les morts, il revint dans sa maison, se coucha près d'une muraille et s'endormit ;

11. et pendant qu'il dormait, il tomba d'un nid d'hirondelle de la fiente chaude sur ses yeux ; ce qui le rendit aveugle.

12. Dieu permit que cette épreuve lui arrivât, pour que sa patience servît d'exemple à la postérité, comme celle du saint homme Job.

13. Car, ayant toujours craint Dieu dès son enfance, et ayant gardé ses commandements, il ne s'attrista pas contre Dieu de ce qu'il l'avait affligé par cette cécité ;

lui recommandant, mais en vain, de renoncer à ses saintes pratiques. — *Arguēbant*. Cette expression marque des reproches, un vrai blâme, dont Tobie dut être vivement affligé. Cf. vers. 15 et ss. — *Proximi*. Les « parents et cognats » du vers. 18 ; tous ceux qui voyaient de près la conduite du saint homme. — *Plus timens Deum*... Trait digne de notre humble mais vaillant héros. Ce vers. 9 et la première moitié du 10^e manquent dans les autres textes.

6^e Tobie devient aveugle ; son admirable patience dans l'adversité. II, 10-13.

10-11. La cécité. — *Quadam die*. D'après le texte grec, ce nouvel incident eut lieu aussi le jour de la Pentecôte (note du vers. 1), à la suite de l'épisode qui vient d'être raconté. — *Fatigatus a sepultura*. Point qu'il est important de noter : le trait le plus remarquable de la vertu de Tobie va devenir l'occasion de son immense malheur. — *Juxta parietem*. Dans le grec, d'une manière plus précise : Je m'en allai dans ma cour, et je dormais près du mur de la cour, et mon visage n'était pas convert (l'Itala ajoute : à cause de la chaleur). C'est encore à cause de sa sculpture légale que Tobie n'entra pas dans l'intérieur de sa maison au retour de sa funèbre fonction, mais qu'il passa le reste de la nuit dans la cour intérieure. — *Ex nido hirundinum*. Στρογγύλια du grec (Itala : « passeres ») désigne en général les petits oiseaux, comme l'ébrien *σπύριον*, et surtout les passereaux ; les hirondelles ne sont pas exclues. — *Dormienti* τίς. Un des textes grecs ajoute que Tobie ouvrit alors les yeux ; la fiente y pénétra donc sans peine, et amena, soit par elle-même, soit par

suite du frottement, une inflammation d'où résulta peu à peu une complète cécité. En effet, les autres versions disent clairement que Tobie ne perdit pas la vue tout à coup, mais d'une façon graduelle, malgré les soins multiples des médecins. « Et ibam ad medicos, ut curarer, et quanto mihi medicamenta imponebant, tanto magis exacerabatur oculi mei maculis, donec perexcæcatus sum » (Itala). Voir dans les anciens exégètes (Serarius, Cellada, Calmelet, etc.) de nombreuses hypothèses sur la manière dont la cécité put être produite par un accident si léger en apparence : qu'il nous suffise d'affirmer que le fait n'a rien d'impossible. — *Fieret cæcus*. Pour marquer la cécité, le grec emploie le mot λευκόμαρα (Itala : « albugines ») ; elle aurait donc consisté, suivant les uns, en des taches blanchâtres sur la cornée ; selon d'autres, dont la suite du récit paraît confirmer le sentiment (cf. xi, 14-15), en une petite tache blanche semblable à la membrane intérieure des œufs.

12-13. La patience de Tobie, égale à celle de Job. Ces deux vertus n'ont rien qui leur corresponde dans le grec et l'Itala. — Vers. 12, le plan divin dans les malheurs de Tobie : *ut... exemplum patientiæ...* ; exemple magnifique, qui continue de produire d'heureux fruits de salut. Sicut et sancti Job : voyez Job, I-II ; les vers. 13 et ss. développent cette comparaison. — Vers. 13-14 : Tobie, comme Job, affligé malgré son innocence, et souffrant sans se plaindre (non est contristatus...); bien plus, souffrant en bénissant Dieu (*agens gratias...*). Cf. Job, I, 21. — Vers. 15-18 : Tobie, comme Job, abandonné et même insulté par ses amis. *Insultabant reges* : les

14. mais il demeura immobile dans la crainte du Seigneur, rendant grâces à Dieu tous les jours de sa vie.

15. Et de même que des rois insultaient au bienheureux Job, ainsi ses parents et ses proches se raillaient de sa conduite, en disant :

16. Où est votre espérance pour laquelle vous faisiez tant d'aumônes et de sépultures?

17. Mais Tobie, les reprenant, leur disait : Ne parlez pas ainsi ;

18. car nous sommes enfants des saints, et nous attendons cette vie que Dieu doit donner à ceux qui ne changent jamais leur foi envers lui.

19. Mais Anne, sa femme, allait tous les jours faire de la toile, et apportait du travail de ses mains ce qu'elle pouvait gagner pour vivre.

20. Il arriva donc qu'ayant reçu un jour un chevreau, elle l'apporta à la maison.

21. Et son mari, l'ayant entendu bêler, dit : Prenez garde qu'il n'ait été dérobé ;

14. sed immobilis in Dei timore permansit, agens gratias Deo omnibus diebus vite sue.

15. Nam sicut beato Job insultabant reges, ita isti parentes et cognati ejus irridebant vitam ejus, dicentes :

16. Ubi est spes tua, pro qua eleemosynas et sepulturas faciebas?

17. Tobias vero increpabat eos, dicens : Nolite ita loqui ;

18. quoniam filii sanctorum sumus, et vitam illam expectamus quam Deus daturus est his qui fidem suam nunquam mutant ab eo.

19. Anna vero, uxor ejus, ibat ad opus textrinum quotidie, et de labore manuum suarum victum quem consequi poterat deferebat.

20. Unde factum est ut hædum caprarum accipiens detulisset domi ;

21. cujus cum vocem balantis vir ejus audisset, dixit : Videte, ne forte furtivus

LXX, dans leur traduction de Job, II, 11, donnent ce même titre de roi aux trois amis du saint patriarche ; ce titre n'était sans doute, et lui aussi, que de simples chefs ou émirs arabes. — *Parentes* : dans le sens large et analogue de notre mot « parents ». — *Irridebant*... Le grec et l'Itala supposent, au contraire, que les proches de Job compatissaient à ses

maux (It. : « dolebant pro me ») ; mais l'ensemble du récit favorise la traduction de la Vulgate. — *Vitam ejus* : sa conduite et sa

salute, qui lui avait attiré tant de malheurs. — *Ubi... spes tua...* ?

L'espoir d'être béni de Dieu, en échange de toutes ses bonnes œuvres (*eleemosynas*...). — Noble réponse de Tobie, vers. 17-18.

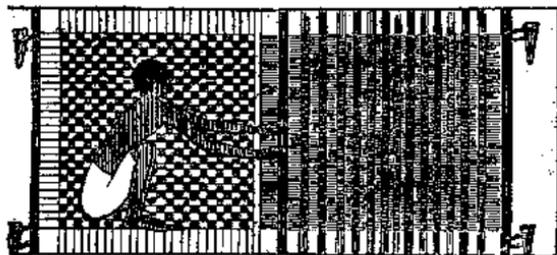
Filii sanctorum : c.-à-d. descendants des patriarches ; cf. VIII, 6. — *Vitam illam expectamus* : la vie éternelle, évidemment. Passage très fort pour

démontrer que les anciens Hébreux admettaient l'immortalité de l'âme, quoi qu'on ait prétendu en sens contraire. Dans sa détresse présente, Tobie se console par le souvenir des promesses infailibles que Dieu avait faites aux anciens patriarches, et par l'espoir de leur accomplissement dans un monde meilleur. Cf. Hebr. XI, 13, etc. — *Qui fidem... nunquam mutant*... : même parmi les adversités les plus pénibles et les plus inévitables en apparence.

7° Tobie endure également avec patience les reproches de sa femme. II, 19-23.

19-21. L'occasion. — *Anna vero, uxor...* Nou-

veau trait de ressemblance avec Job. Cf. Job, II, 9-10. — *Ibat ad opus...* La pauvreté avait peu à peu envahi la maison de Tobie après sa cécité, qui lui avait rendu toute occupation impossible. Les autres textes racontent que, pendant deux ans, son cousin Achicharos (note de I, 26) pourvut à son entretien, mais que ce généreux bien-



Métier à tisser. (Fraque égyptienne.)

faiteur, bauni de Ninive et exilé à Élymais, le laissa dans un grand dénuement. — *Hædum... accipiens* : ou en paiement, ou comme présent gracieux, ainsi que l'affirme la traduction grecque. En tout cas, le récit donne à entendre que c'était là une bonne fortune inespérée, puisque la seule présence du chevreau excita les soupçons de Tobie sur la légitimité de sa possession. — *Ne forte furtivus...* Dans l'Itala : « Je lui dis : Il est volé ; rends-le à ses maîtres. Et je discutai avec elle, et je m'irritai contre elle à ce sujet. Et elle se fâcha parce que je ne la croyais point... » Et

sit; reddite eum dominis suis, quia non licet nobis aut edere ex furto aliquid, aut contingere.

22. Ad hæc uxor ejus irata respondit: Manifeste vana facta est spes tua, et eleemosynæ tuæ modo apparuerunt.

23. Atque his et aliis hujusmodi verbis exprobrabat ei.

rendez-le à ses maîtres, car il ne nous est pas permis de manger ou de toucher ce qui a été dérobé.

22. Alors sa femme lui répondit avec colère: Il est évident que votre espérance était vaine, et voilà le résultat de vos aumônes.

23. C'est ainsi, et par d'autres paroles semblables, qu'elle lui insultait.

CHAPITRE III

1. Tunc Tobias ingemuit, et cospit orare cum lacrymis,

2. dicens: Justus es, Domine, et omnia judicia tua justa sunt, et omnes viæ tuæ misericordia, et veritas, et judicium.

3. Et nunc, Domine, memor esto mei, et ne vindictam sumas de peccatis meis, neque reminiscaris delicta mea, vel parentum meorum.

4. Quoniam non obediimus præceptis tuis, ideo traditi sumus in direptionem, et captivitatem, et mortem, et in fabulam et in improprium omnibus nationibus in quibus dispersisti nos.

5. Et nunc, Domine, magna judicia tua, quia non egimus secundum præcepta tua, et non ambulavimus sinceriter coram te.

6. Et nunc, Domine, secundum vo-

1. Alors Tobie gémit et commença à prier avec larmes,

2. en disant: Seigneur, vous êtes juste; tous vos jugements sont équitables, et toutes vos voies sont miséricorde, et vérité, et justice.

3. Et maintenant, Seigneur, souvenez-vous de moi, ne prenez point vengeance de mes péchés, et ne vous souvenez pas de mes fautes, ni de celles de mes pères.

4. Nous n'avons point obéi à vos préceptes; c'est pourquoi nous avons été livrés au pillage, à la captivité et à la mort, et nous sommes devenus la risée de toutes les nations parmi lesquelles vous nous avez dispersés.

5. Et maintenant, Seigneur, vos jugements sont grands, parce que nous n'avons pas agi selon vos préceptes, et que nous n'avons pas marché sincèrement devant vous.

6. Et maintenant, Seigneur, traitez-

saint zèle de Tobie était justifié par les circonstances; il démontre sa parfaite délicatesse de conscience, mais aussi à quel degré de dénûment la famille était réduite.

22-23. Les reproches amers. — *Manifeste vana...*: assertion autrement énergique que celle des amis (vers. 18). — *Eleemosynæ...* apparuerunt. Sanglante ironie: voilà le beau résultat de tes folles aumônes. Dans le grec, Anne va jusqu'à accuser son mari d'hypocrisie. — *Atque his et aliis...* Réflexion propre à la Vulgate.

8° Tobie expose humblement à Dieu sa profonde détresse. III, 1-6.

CHAP. III. — 1. Introduction. — *Tunc...* ingemuit... Les amères insultes de sa femme avaient été pour Tobie le coup le plus douloureux, et avaient mis le comble à son infortune. — *Cospit orare*. En dehors de sa maison, dans la cour, d'après l'Itala. Abandonné des hommes, Tobie cherche en Dieu sa consolation et son appui.

2-4. La prière. Elle est vraiment « magnifique » d'humilité, de confiance, de résignation; aussi mérita-t-elle d'être portée jusqu'au trône de Dieu par l'ange Raphaël, et fut-elle immédiate-

ment exaucée. Cf. III, 24-26; XII, 12. — Elle s'ouvre, vers. 2, par l'éloge de la Justice divine: *justus es...*: belle accumulation d'expressions synonymes. Cf. Ps. XXIV, 10; CXVIII, 137; Dan. III, 27, etc. — Vers. 3-5, application de la vérité qui précède: par leurs péchés, les Israélites ont irrité la divine justice, et mérité les souffrances de l'exil. — *Memor esto mei*. Tobie fait appel à la miséricorde de Dieu, qu'il a vantée en même temps que ses justes rigueurs: votre justice nous a châtiés, que votre bonté nous pardonne! — *Ne vindictam sumas...*: point au delà de ce qui avait eu lieu jusqu'alors. — *Quoniam... ideo...* Frappante description des maux que les Hébreux s'étaient attirés par leurs crimes. Des cinq substantifs *direptionem, captivitatem, etc.*, « les trois premiers se rapportent à la ruine du royaume (d'Israël): *direptio*, c'est le pillage et le ravage de la contrée; *captivitas*, la déportation sur la terre d'exil; *mors*, la mort d'un grand nombre des Israélites par la violence de l'ennemi. Les deux autres concernent la situation des Juifs après la ruine du royaume: ils sont si profondément humiliés, qu'ils sont de-

moi selon votre volonté, et commandez que mon âme soit reçue en paix; car il vaut mieux pour moi mourir que vivre.

7. En ce même jour, il arriva que Sara, fille de Raguel, à Rages, ville des Médés, entendit, elle aussi, les injures d'une des servantes de son père.

8. Car elle avait été donnée en mariage à sept maris, et un démon, nommé Asmodée, les avait tués aussitôt qu'ils s'étaient approchés d'elle.

9. Comme donc elle reprenait cette servante pour quelque faute, celle-ci lui répondit: Que jamais nous ne voyons de toi ni fils ni fille sur la terre, ô meurtrière de tes maris!

10. Ne veux-tu point me tuer aussi, comme tu as déjà tué sept maris? A cette parole, Sara monta dans une chambre haute de la maison, où elle demeura trois jours et trois nuits sans boire ni manger.

luntatem tuam fac mecum, et præcipe in pace recipi spiritum meum; expedire enim mihi mori magis quam vivere.

7. Eadem itaque die contigit ut Sara, filia Raguel, in Rages, civitate Medorum, et ipsa audiret improprium ab una ex ancillis patris sui.

8. Quoniam tradita fuerat septem viris, et daemonium nomine Asmodæus occiderat eos mox ut ingressi fuissent ad eam.

9. Ergo cum pro culpa sua increparet puellam, respondit ei, dicens: Amplius ex te non videamus filium aut filiam super terram, interfecitrix virorum tuorum!

10. Numquid et occidere me vis, sicut jam occidisti septem viros? Ad hanc vocem perrexit in superius cubiculum domus suæ, et tribus diebus et tribus noctibus non manducavit neque bibit;

venus un objet de dérision pour tous les peuples, in fabulam et... improprium. » — *Judicia tua* (vers. 5) : ici, les décrets terribles, les châtements. — Vers. 6, la prière proprement dite. *Secundum voluntatem...* : avant d'exposer son propre désir, Tobie fait un acte de complet acquiescement à la volonté divine. — *In pace recipere...* Le grec est plus expressif : εἰς τὸν τόμον αἰώνιον, que mon âme soit reçue au lieu éternel. — *Expedi enim...* : motif pour lequel Tobie souhaite la mort. « Non est iniustum homini iusto optare mortem, quando amarissima est vita. » S. August., c. Gard., I, 31.

§ II. — Les épreuves et la prière de Sara.
III, 7-25.

Changement subit de lieux et de personnes. Le narrateur nous transporte dans la jointaine Médie, et nous rend témoins des souffrances d'un tout autre genre, mais non moins poignantes, qu'endurait une jeune fille innocente, et, en même temps, d'une prière également confiante et admirable.

1° Résignation courageuse de Sara dans l'adversité. III, 7-11.

7-8. Introduction. — *Eadem... die* : le jour où, étant arrivé au comble de l'affliction, Tobie avait adressé à Dieu sa fervente prière. Coïncidence toute providentielle : l'union d'abord dans la souffrance, puis dans la prière, finalement dans le bonheur, de ces deux âmes qui seront bientôt rapprochées l'une de l'autre. — *Rages, civitate Medorum*. Comp. I, 16, où cette ville est mentionnée comme servant de résidence à Gabéus. Tous les autres textes ont ici « Ecbatane » au lieu de Rages. Comparez vi, 6, 18; xiv, 12, dans la traduction grecque. La Vulgate elle-même suppose très nettement ailleurs (ix, 8 et sa.) que Raguel et Gabéus n'habitaient pas

dans la même ville, mais à une très grande distance l'un de l'autre. Les critiques admettent donc qu'il y a ici dans notre version latine une erreur de transcription, et qu'il faut lire « Ecbatane », au lieu de « Rages ». Sur la situation d'Ecbatane, voyez Esdr. vi, 2, et le commentaire; l'Ass. géogr., pl. VIII. — *Improprium ad una...* : l'outrage, venu de si bas, n'en était que plus douloureux. — *Quoniam...* Explication nécessaire pour bien comprendre la portée de l'insulte. — *Tradita... septem viris*. De nouveaux prétendants s'étaient constamment présentés, même après le malheur arrivé aux premiers, attirés tous par la beauté de la jeune fille et par l'énorme fortune de son père, dont elle était l'unique héritière. D'autre part, Sara et ses parents avaient consenti à ces mariages successifs parce qu'ils ne se sentaient en rien coupables, et qu'ils étaient en droit d'espérer que leurs prières et leurs jeûnes avaient obtenu, à chaque fois, la cessation de cette cruelle épreuve. Cf. vii, 15. — *Daemonium... Asmodæus*. En hébreu, *'Ašmôdâi* ou *'Ašmôdat*, probablement de la racine *sâmâd*, détruire. Il est souvent question de ce démon dans les écrits talmudiques et rabbiniques, qui lui attribuent un rôle tout à fait légendaire. — *Occiderat eos* : avec la permission de Dieu (cf. vi, 17) : trait analogue à Job, I, 12, et II, 6. — *Mox ut ingressi...* : d'après vi, 22, Sara avait conservé sa virginité intacte.

9-10. L'insulte grossière. — *Respondit... dicens* : dans le langage de la violente colère qui ne sait se contenir. — *Amplius* (dans le sens de « jamais », comme dit l'Italia; cf. Jos. xxii, 11; Act. xiii, 34) *ex te...* C.-à-d. : puisses-tu n'avoir jamais d'enfants, car de toi il ne pourrait sortir qu'une race maudite. — *Interfecit virorum*. Le texte grec précise : c'est toi qui étouffes tes maris.

11. sed in oratione persistens, cum lacrymis deprecabatur Deum, ut ab isto improprio liberaret eam.

12. Factum est autem die tertia, dum compleret orationem, benedicens Dominum,

13. dixit : Benedictum est nomen tuum, Deus patrum nostrorum, qui cum iratus fueris, misericordiam facies, et in tempore tribulationis peccata dimittis his qui invocant te.

14. Ad te, Domine, faciem meam convertito, ad te oculos meos dirigo.

15. Peto, Domine, ut de vinculo improprietatis hujus absolvas me, aut certe desuper terram eripias me.

16. Tu scis, Domine, quia nunquam conceptivi virum, et mundam servavi

11. Mais, persévérant dans la prière, elle demandait à Dieu avec larmes qu'il la délivrât de cet opprobre.

12. Or il arriva que, le troisième jour, achevant sa prière, et bénissant le Seigneur,

13. elle dit : Que votre nom soit béni, Dieu de nos pères, qui faites miséricorde après vous être irrité, et qui au temps de l'affliction pardonnez les péchés à ceux qui vous invoquent.

14. Vers vous, Seigneur, je tourne mon visage, vers vous je dirige mes yeux.

15. Je vous demande, Seigneur, de me délivrer du lien de cet opprobre, ou de me retirer de dessus la terre.

16. Vous savez, Seigneur, que je n'ai jamais désiré un mari, et que j'ai con-

10^e-11. Patience admirable de Sara. — *In superioribus cubiculum* : l'*allyah*, ou chambre haute dont sont trunées la plupart des maisons aisées de l'Orient biblique. On y montait parfois pour

(*κόρη ἀνάγκασται*, dans le grec ; « voluit laqueo vitam finire, » dans l'Itala) ; simple tentation qu'elle rejeta dès qu'elle s'en rendit compte. — *Cum lacrymis* : de même que Tobie ; cf. vers. 1.

2^o La prière de Sara. III, 12-23.

Cette prière est plus longue et plus belle dans la Vulgate que dans les autres versions.

12. Transition. — *Die tertia*. Trait propre à la Vulgate (voyez la note du vers. 10). D'après le grec : En ce temps-là, elle étendit les mains vers la fenêtre pour prier. Comp. III Reg. VIII, 22 ; Ps. XXVII, 2 ; Dan. VI, 10.

13. Exorde de la prière : sentiment d'une vive confiance en la bonté de Dieu. — *Benedictum* a ici le sens de « digne d'éloges ». — *Cum iratus... misericordiam...* Pensée fréquente dans l'Ancien Testament ; cf. Ps. LIX, 3 ; Is. XIII, 1 ; Hab. III, 2, etc. — *In tempore tribulationis, peccata...* Le pécheur est d'abord châtié ; puis, lorsque le malheur a excité en lui le regret de ses fautes, Dieu accorde un généreux pardon et fait cesser l'épreuve.

14-15. La prière proprement dite : Sara conjure le Seigneur de mettre fin à son opprobre ou de la faire mourir. — *Ad te... faciem... oculos...* Détails pathétiques, indice d'une grande ferveur.

16-18. Motif que Sara invoque pour être plus sûrement exaucée : elle a gardé son cœur pur de tout mauvais désir. — *Nunquam conceptivi...* d'une manière illégitime, comme il résulte du contexte ; cf. vers. 18. Dans l'Itala : « Tu scis, Do-



Chambre haute d'une maison orientale.

prier, parce qu'elle était plus retirée, plus recueillie. Cf. Judith, IX, 1 (*Alt. arch.*, pl. XII, fig. 4, 5, 10, etc.). — *Tribus... non manducavit...* Marque d'une affliction extrême. Les autres textes ne disent pas, il est vrai, que le jeûne se prolongea durant trois jours ; mais ils ajoutent qu'au premier instant Sara éprouva une douleur si cuisante, qu'elle songea à se donner la mort.

servé mon âme pure de toute concupis-
cence.

17. Je ne me suis jamais mêlée avec
ceux qui aiment à se divertir, et je n'ai
jamais eu aucun commerce avec ceux
qui se conduisent avec légèreté.

18. Si j'ai consenti à recevoir un mari,
c'est dans votre crainte, et non par
passion.

19. Et, ou j'ai été indigne d'eux, ou
peut-être n'étaient-ils pas dignes de
moi, parce que vous m'avez peut-être
réservée pour un autre époux.

20. Car votre conseil n'est pas au
pouvoir de l'homme.

21. Mais quiconque vous honore est
sûr que, si vous l'éprouvez pendant sa
vie, il sera couronné; si vous l'affligez,
il sera délivré; et si vous le châtiez, il
aura accès auprès de votre miséricorde.

22. Car vous ne prenez pas plaisir à
notre perte; mais, après la tempête, vous
ramenez le calme; et après les larmes
et les pleurs, vous nous comblez de
joie.

23. Que votre nom, ô Dieu d'Israël,
soit béni dans tous les siècles.

24. Ces prières de tous deux furent
exaucées en même temps devant la gloire
du Dieu suprême;

25. et le saint ange du Seigneur,
Raphaël, fut envoyé pour les guérir
tous deux, eux dont les prières avaient
été présentées au Seigneur en même
temps.

animam meam ab omni concupiscentia.

17. Nunquam cum ludentibus miscui
me, neque cum his qui in levitate am-
bulant participem me præbui.

18. Virum autem cum timore tuo, non
cum libidine mea, consensi suscipere.

19. Et, aut ego indigna fui illis, aut
illi forsitan me non fuerunt digni, quia
forsitan viro alii conservasti me.

20. Non est enim in hominis potestate
consilium tuum.

21. Hoc autem pro certo habet omnis
qui te colit, quod vita ejus, si in proba-
tione fuerit, coronabitur; si autem in
tribulatione fuerit, liberabitur; et si in
correptione fuerit, ad misericordiam
tuam venire licebit.

22. Non enim delectaris in perditio-
nibus nostris; quia post tempestatem,
tranquillum facis; et post lacrymationem
et fletum, exultationem infundis.

23. Sit nomen tuum, Deus Israel, be-
nedictum in sæcula.

24. In illo tempore exauditæ sunt pre-
ces amborum in conspectu gloriæ summi
Dei;

25. et missus est angelus Domini
sanctus, Raphael, ut curaret eos ambos,
quorum uno tempore sunt orationes in
conspectu Domini recitatæ.

mine, quia munda sum ab omni immunditia viri,
et non coinquinavi corpus meum, neque deho-
nestavi nomen patris mei in terra captivitatis
meæ. » Le grec à peu près le même. — *Cum lu-
dentibus*. Cette expression est expliquée par la
suivante, qui in levitate ambulans; elles dési-
gnent l'une et l'autre, par opposition au sérieux
et à la gravité de la conduite, une légèreté de
mœurs dangereuse, sinon déjà coupable. — *Cum
timore tuo*: selon les intentions du Créateur
lorsqu'il institua le mariage.

19-21. Sara exprime la confiance pleine et en-
tière que Dieu, dans sa bonté, lui réserve un
avenir meilleur. Passage extrêmement touchant;
le saint art de la prière s'y manifeste admi-
rablement. — Au vers. 19, une double suppo-
sition: la première, si humble (*aut ego indi-
gna...*); la seconde, si vraie (*quia... viro alii...*).
Cf. VII, 12. — *Non... in hominis potestate...*:
manière de dire que l'homme est incapable de
scruter les secrets de Dieu. Cf. Job, xv, 8; Sap.
IX, 13. — *Hoc... pro certo...* (vers. 21). Pensée
digne de l'Évangile, et très précieuse encore pour
la théologie de la souffrance (cf. II, 18). Notes

les trois propositions parallèles, qui soulignent
et fortement l'idée: *si in probatione...*, *si au-
tem...* Comp. Jac. I, 12. — Vers. 22, raison de
cette confiance, tirée de la conduite habituelle
de Dieu. *Tranquillum* est un adjectif employé
substantivement, pour « tranquillitatem ». *La-
crymationem* marque une tristesse extrême;
exultationem, le plus haut degré de la joie. —
Conclusion presque joyeuse, vers. 23: en toute
hypothèse, veut-elle dire, Dieu soit béni!

24 Les prières de Tobie et de Sara sont exau-
cées. III, 24-25.

24-25. *In conspectu gloriæ... Dei*. Périphrase
solennelle, qui signifie simplement: « à Dieu. »
— *Angelus... Raphael*. En hébreu: *R'fa'el*, Dieu
guérit. Cf. I Par. xxvi, 7. L'ange des malades,
et aussi des voyageurs, comme l'admet la tradi-
tion chrétienne d'après ce récit. Cf. Orig., *Hom.*
IV in Num., n. 2; saint Jérôme, in *Dan.* viii, etc.
L'Église l'honore comme un archange, bien qu'il
ne reçoive dans tout le livre que le nom d'ange;
mais il se révèle lui-même, xii, 15, comme
« l'un des sept qui se tiennent debout devant
Dieu », c.-à-d. comme un des esprits célestes du

CHAPITRE IV

1. Igitur cum Tobias putaret orationem suam exaudiri ut mori potuisset, vocavit ad se Tobiam, filium suum,

2. dixitque ei : Audi, fili mi, verba oris mei, et es in corde tuo quasi fundamentum construe.

3. Cum acceperit Deus animam meam, corpus meum sepeli; et honorem habebis matri tuæ omnibus diebus vitæ ejus;

4. memor enim esse debes quæ et quanto pericula passa sit propter te in utero suo.

5. Cum autem et ipsa compleverit tempus vitæ suæ, sepelies eam circa me.

6. Omnibus autem diebus vitæ tuæ in mente habeto Deum, et cave ne aliquando peccato consentias, et prætermittas præcepta Domini Dei nostri.

1. Tobie, croyant donc que Dieu exaucerait la prière qu'il lui avait faite de pouvoir mourir, appela à lui son fils Tobie,

2. et lui dit : Mon fils, écoutez les paroles de ma bouche, et posez-les dans votre cœur comme un fondement.

3. Lorsque Dieu aura reçu mon âme, ensevelissez mon corps, et honorez votre mère tous les jours de sa vie;

4. car vous devez vous souvenir des nombreux et grands périls qu'elle a soufferts lorsqu'elle vous portait dans son sein.

5. Et quand elle-même aussi aura achevé le temps de sa vie, ensevelissez-la auprès de moi.

6. Ayez Dieu dans l'esprit tous les jours de votre vie, et gardez-vous de consentir jamais au péché, et de violer les préceptes du Seigneur notre Dieu.

rang le plus élevé. Comp. Dan. x, 13, pour saint Michel. Il était donc ange et archevêque dans le sens large; mais, en réalité, d'un ordre très supérieur. — *Ut curaret... ambos.* Le mot « guérir » ne convient directement qu'à Tobie; pour Sara, il signifie « délivrer du démon », ainsi qu'il est dit XII, 14. Les autres textes distinguent ici cette nuance par de plus longs détails.

DEUXIÈME PARTIE

L'exquise bonté du Seigneur envers Tobie et Sara. IV, 1 — XIV, 17.

§ I. — Voyage du jeune Tobie en Médie.
IV, 1 — VI, 9.

1^o Conseils paternels de Tobie à son fils. IV, 1-20.

CHAP. IV. — 1. Introduction historique. — La particule *igitur* nous ramène à la prière de Tobie, III, 6. — *Orationem... exaudiri.* Il avait été exaucé, on vient de nous le dire (III, 24), mais d'une tout autre manière qu'il le pensait. — *Vocavit... illum.* Son but principal était d'envoyer son fils auprès de Gabéus pour recouvrer la somme autrefois prêtée (cf. vers. 21-22); mais, s'attendant à mourir pendant l'absence du jeune homme, il lui donna d'abord ses derniers conseils, son testament spirituel. C'est ce que le grec et l'Itala expriment plus nettement en tête de ce chapitre.

2. Petit exorde, pour attirer l'attention du jeune Tobie. Dans les autres textes, ces mots ne viennent qu'à la suite du vers. 20. — *Quasi*

fundamentum. Métaphore expressive : en faire la base de toute sa conduite. Cf. Eccl. xxvi, 24.

3-5. Devoirs du jeune Tobie envers sa mère. Ils sont très délicatement exprimés, et ils paraissent plus beaux encore si l'on se souvient de la peine qu'Anne venait de faire à son mari (II, 19-23). — *Cum acceperit Deus...* Encore le dogme de l'immortalité de l'âme très fortement inculqué. — *Corpus sepeli.* Tobie tenait, par un sentiment de foi vive, à recevoir lui-même cet honneur sacré, qu'il avait rendu si fréquemment aux autres. — *Memor enim...* : un des motifs qui excitent un fils à vénérer et à aimer sa mère. Cf. Eccl. vii, 29; II Mach. vii, 27. — *Sepelies circa me.* L'Itala ajoute : « dans un même tombeau. » Cf. xiv, 12. Rien de plus naturel et de plus légitime que le pieux désir de reposer après la mort auprès de ceux qu'on a chéris en Dieu pendant la vie. Les saints l'ont en et réalisé à toutes les époques de l'histoire. Cf. Gen. XLIX, 29, et ss. « La sœur de saint Benoît fut enterrée dans le tombeau qu'il s'était préparé, afin que la mort ne séparât pas même les corps de ceux qui n'avaient eu qu'une seule âme dans le Seigneur. » (S. Grég.)

6. Fidélité à Dieu et obéissance à ses préceptes. — *Cave ne... peccato...* Exhortation que Tobie adressait à son fils tout jeune enfant. Cf. I, 10. — *Prætermittas præcepta...* Le grec ajoute après le vers. 6 : « Pratique la justice tous les jours de ta vie, et ne marche pas dans les voies de l'impunité; car, si tu t'exerces à l'intégrité, tu auras du bonheur dans tes œuvres, et tu pratiqueras toute justice. »

7. Faites l'aumône de votre bien, et ne détournez votre visage d'aucun pauvre; car ainsi il arrivera que le visage du Seigneur ne se détournera pas de vous.

8. Soyez charitable de la manière que vous le pourrez.

9. Si vous avez beaucoup, donnez abondamment; si vous avez peu, ayez soin de donner de bon cœur de ce peu.

10. Car vous vous amasserez une grande récompense pour le jour de la nécessité.

11. Car l'aumône délivre de tout péché et de la mort, et elle ne laissera pas tomber l'âme dans les ténèbres.

12. L'aumône sera le sujet d'une grande confiance devant le Dieu suprême, pour tous ceux qui l'auront faite.

13. Gardez-vous, mon fils, de toute fornication; et hors votre épouse, ne vous permettez pas de commettre le crime.

14. Ne souffrez jamais que l'orgueil domine dans vos pensées ou dans vos paroles, car c'est par lui que tous les maux ont commencé.

15. Lorsque quelqu'un aura travaillé pour vous, payez-lui aussitôt son salaire, et que la récompense du mercenaire ne demeure jamais chez vous.

16. Ce que vous seriez fâché qu'on vous fit, prenez garde de jamais le faire à autrui.

7. Ex substantia tua fac eleemosynam, et noli avertere faciem tuam ab ullo paupere; ita enim fiet, ut nec a te avertatur facies Domini.

8. Quomodo potueris, ita esto misericors.

9. Si multum tibi fuerit, abundanter tribue; si exiguum tibi fuerit, etiam exiguum libenter impertiri stude.

10. Præmium enim bonum tibi thesaurizas in die necessitatis;

11. quoniam eleemosyna ab omni peccato et a morte liberat, et non patietur animam ire in tenebras.

12. Fiducia magna erit coram summo Deo eleemosyna, omnibus facientibus eam.

13. Attende tibi, fili mi, ab omni fornicatione; et præter uxorem tuam, nunquam patiaris crimen scire.

14. Superbiam nunquam in tuo sensu, aut in tuo verbo, dominari permittas; in ipsa enim initium sumpsit omnis perditio.

15. Quicumque tibi aliquid operatus fuerit, statim ei mercedem restitue, et merces mercenarii tui apud te omnino non remaneat.

16. Quod ab alio oderis fieri tibi, vide ne tu aliquando alteri facias.

7-12. L'aumône. Tobie insiste sur cette œuvre de charité, qui est si importante en elle-même, et à laquelle il s'était livré toute sa vie avec un zèle parfait. Comp. les vers. 17-18, où il y revient encore. — A qui faire l'aumône, vers. 7. *Avertere faciem* est une locution pittoresque, assez fréquente dans l'Ancien Testament; cf. Ps. LXXVIII, 18; Eccl. XII, 26, etc. *Ita enim...*: précieux encouragement; Dieu sera miséricordieux pour le miséricordieux (cf. Luc. VI, 37). — Dans quelle mesure doit-on faire l'aumône, vers. 8-12. *Quomodo potueris*: selon tes moyens; cf. I, 19. *Præmium enim...*: encore un motif supérieur, vers. 10 et 11. *In die necessitatis*: dès toi-même, si l'on se trouve soi-même dans le besoin, mais surtout au jour terrible du jugement; cf. Ps. XL, 1; Prov. XIX, 17. Les mots *ab omni peccato* manquent dans les autres textes. *A morte*: de la mort éternelle, de la damnation, comme l'exprime la suite du verset (*ire in tenebras*); cf. Eccl. III, 23; Dan. IV, 24. Non que l'aumône produise directement ces effets, mais elle obtient des grâces de préservation ou de conversion. S. Thom., 2^e 2^m, q. 154, a. 2.

13. La chasteté. — *Patiaris crimen scire*: locution très énergique. — A ce conseil, les

autres versions en rattachent un autre de même nature: « Prends une femme de la race de tes pères, et non une femme étrangère, qui ne serait pas de la tribu de ton père, car nous sommes les fils des prophètes; Noé, Abraham, Isaac et Jacob, nos pères de l'ancien temps, souriais-toi qu'ils ont tous épousé des femmes de la race de leurs pères et qu'ils ont été bénis dans leurs enfants. Toi donc aussi, mon fils, aime tes frères, et ne t'élève pas au-dessus des filles des fils de ton peuple, en ne choisissant pas l'une d'elles pour femme. » Cf. VI, 11-12 VII, 14.

14. L'humilité. — *In tuo sensu*: dans tes pensées. Cf. Gen. VIII, 21. — *In ipsa enim...*: ce qui ne s'est que trop réalisé pour les anges rebelles et pour les premiers hommes. Le grec exprime une autre idée: l'orgueil produit la ruine.

15-16. La justice. — Vers. 15, une règle de détail, relative au salaire des ouvriers employés à la journée. *Statim... mercedem...*: la loi l'ordonnait formellement; cf. Lev. XIX, 13; Deut. VII, 10; XXIV, 15. — Vers. 16, règle générale, pour toutes sortes de rapports avec le prochain. Vrais « règle d'or », comme on l'a dénommée. Cf. Matth. VII, 12.

17. Panem tuum cum esurientibus et egenis comede, et de vestimentis tuis nudos tege.

18. Panem tuum et vinum tuum super sepulturam justii constitue, et noli ex eo manducare et bibere cum peccatoribus.

19. Consilium semper a sapiente perquire.

20. Omni tempore benedic Deum, et pebe ab eo ut vias tuas dirigat, et omnia consilia tua in ipso permanente.

21. Indico etiam tibi, fili mi, dedisse me decem talenta argenti, dum adhuc infantulus esses, Gabelo, in Rages, civitate Medorum, et chirographum ejus apud me habeo.

22. Et ideo perquire quomodo ad eum pervenias, et recipias ab eo supra memoratum pondus argenti, et restituas ei chirographum suum.

23. Noli timere, fili mi. Pauperem quidem vitam gerimus, sed multa bona habebimus, si timuerimus Deum, et recesserimus ab omni peccato, et fecerimus bene.

17. Mangez votre pain avec les pauvres et avec ceux qui ont faim, et couvrez de vos vêtements ceux qui sont nus.

18. Employez votre pain et votre vin à la sépulture du juste, et gardez-vous d'en manger et d'en boire avec les pécheurs.

19. Demandez toujours conseil à un homme sage.

20. Bénissez Dieu en tout temps, et demandez-lui qu'il dirige vos voies, et que tous vos desseins demeurent fermes en lui.

21. Je vous avertis aussi, mon fils, que lorsque vous n'étiez qu'un petit enfant, j'ai donné dix talents d'argent à Gabélus, de Rages, ville des Médés, et que j'ai sa promesse entre les mains.

22. C'est pourquoi cherchez de quelle manière vous parviendrez jusqu'à lui, pour retirer de lui cette somme d'argent et lui rendre son obligation.

23. Ne craignez point, mon fils : il est vrai que nous menons une vie pauvre ; mais nous aurons beaucoup de biens si nous craignons Dieu, si nous nous écartons de tout péché, et si nous faisons de bonnes œuvres.

17-18. De nouveau l'aumône. — *Panem... cum esurientibus...* Cf. Job, xxxi, 17, 19. — *Panem... super sepulturam...* D'après le grec : sur le tombeau (ἐπὶ τοῦ τάφου, « super sepulcra » dans l'Itala) ; ce qui paraîtrait supposer, comme l'ont admis divers exégètes, que les Hébreux portaient des vivres sur les tombes de leurs morts, non pas, évidemment, à la manière superstitieuse des païens, mais afin que les indigents vissent chercher ces mets et prier pour les trépassés. Toutefois rien n'est moins vraisemblable que cette coutume prétendue, puisque de tels mets eussent été légalement impurs, dès lors qu'ils avaient été mis en contact avec une tombe. La Vulgate fournit donc un meilleur sens, quoiqu'elle n'enlève pas toute obscurité. D'après les uns, Tobie ferait allusion à la coutume juive, encore actuellement en usage, de porter pendant quelques jours, par manière de consolation, des vivres chez les proches parents des morts (cf. Jer. xvi, 7). Selon d'autres, il s'agirait d'une distribution d'aliments à faire aux pauvres à l'occasion des funérailles des justes. Suivant d'autres encore, et peut-être est-ce la meilleure interprétation, l'exhortation a en vue les repas qui suivaient les funérailles, et Tobie recommandait à son fils de ne point prendre part aux festins de ce genre lorsqu'ils avaient lieu en l'honneur de pé-

cheurs défunts, car c'est été jusqu'à un certain point approuver leur conduite criminelle.

19-20. Deux règles de sagesse : prendre conseil des hommes prudents (vers. 19) et implorer le secours de Dieu (vers. 20). — *Consilium semper...* Pratique d'une très haute importance dans la vie. — *Benedic* : dans le sens général d'honorer Dieu et de l'invoquer. — *In ipso permanente*. C.-à-d. : que tes conseils tiennent ferme, grâce à Dieu. Comp. Judith, x, 8. Dans l'Itala, d'après le grec : « cogitationes (tuæ) bene disponantur. »

21. Tobie avertit son fils qu'il a prêté une somme considérable à Gabélus, et il le charge d'aller la recouvrer. IV, 21-23.

21-22. L'argent prêté à Gabélus. — *Dedisse...* *decem...* Voyez I, 17, et le commentaire. — *Et chirographum...* Ces mots et tout le vers. 22 manquent dans les autres traductions ; mais elles en ont plus bas l'équivalent. Cf. v, 3-4.

23. Conclusion des conseils paternels de Tobie. Paroles touchantes, qui respirent la plus parfaite confiance en Dieu, malgré la détresse de l'heure présente. — *Multa bona habebimus...* : par une abondante compensation dans l'autre vie, suivant les uns. Mieux, ce semble : si nous craignons Dieu, rien ne nous manque, malgré notre pauvreté actuelle. Cf. I Tim. iv, 8 ; vi, 6.

CHAPITRE V

1. Alors Tobie répondit à son père, et lui dit : Mon père, je ferai tout ce que vous m'avez ordonné.

2. Mais je ne sais comment je retirerai cet argent. Cet homme ne me connaît pas, et je ne le connais pas non plus ; quelle preuve lui donnerai-je ? Je n'ai même jamais connu le chemin par où l'on va là-bas.

3. Alors son père lui répondit, et lui dit : J'ai son obligation entre les mains, et aussitôt que vous la lui aurez montrée, il vous rendra l'argent.

4. Mais allez maintenant, et cherchez quelque homme fidèle qui aille avec vous moyennant un salaire, afin que vous receviez cet argent pendant que je vis encore.

5. Alors Tobie, étant sorti, trouva un beau jeune homme debout, ceint et comme prêt à marcher.

6. Et ignorant que c'était un ange de Dieu, il le salua, et dit : D'où venez-vous, bon jeune homme ?

7. Il répondit : D'avec les fils d'Israël. Tobie lui dit : Connaissez-vous le chemin qui conduit au pays des Mèdes ?

8. Et il lui répondit : Je le connais ; j'ai souvent parcouru tous ces chemins, et j'ai demeuré chez Gabélus notre frère, qui demeure à Rages, ville des Mèdes, qui est située dans la montagne d'Ecbatane.

1. Tunc respondit Tobias patri suo, et dixit : Omnia quaecumque præcepisti mihi, faciam, pater.

2. Quomodo autem pecuniam hanc requiram, ignoro. Ille me nescit, et ego eum ignoro ; quod signum dabo ei ? Sed neque viam per quam pergatur illuc aliquando cognovi.

3. Tunc pater suus respondit illi, et dixit : Chirographum quidem illius penes me habeo ; quod dum illi ostenderit, statim restituet.

4. Sed perge nunc, et inquire tibi aliquem fidelem virum, qui eat tecum salva mercede sua, ut, dum adhuc vivo, recipias eam.

5. Tunc egressus Tobias, invenit juvenem splendidum, stantem præcinctum, et quasi paratum ad ambulandum.

6. Et ignorans quod angelus Dei esset, salutavit eum, et dixit : Unde te habemus, bone juvenis ?

7. At ille respondit : Ex filiis Israel. Et Tobias dixit ei : Nosti viam quæ ducit in regionem Medorum ?

8. Cui respondit : Novi ; et omnia itinera ejus frequenter ambulavi, et mansi apud Gabelum, fratrem nostrum, qui moratur in Rages, civitate Medorum, quæ posita est in montibus Ecbatanis.

3° L'ange Raphaël se présente et est accepté pour accompagner le fils de Tobie dans son lointain voyage. V, 1-21.

CHAP. V. — 1-2. Le jeune Tobie objecte à son père les difficultés de l'entreprise que celui-ci lui confiait. — *Omnia... faciam*. Belle parole de complète soumission ; néanmoins, les objections filialement respectueuses aussitôt après, vers. 2. — *Quomodo...* Première objection, qui porte sur la difficulté de recouvrer l'argent, vers. 2°. — *Quod signum dabo*. L'Itala ajoute : « ut me cognoscat, et credat mihi, et det mihi hanc pecuniam. » Sans doute, il avait la reconnaissance signée par Gabélus, mais il craignait qu'elle ne fût insuffisante, dès lors qu'elle devait être présentée au débiteur par un inconnu. — *Sed neque viam...* Deuxième objection, vers. 2° : les difficultés du voyage.

3-4. Réponse du père à ces deux objections. — 1° *Chirographum quidem...* Le texte des Septante est plus complet et répond mieux à la première objection : « Il m'a donné sa reconnais-

sance, et je lui ai donné un billet que j'ai déchiré en deux morceaux, et chacun en a gardé un morceau. » En présentant à Gabélus le morceau de billet conservé par son père, le jeune Tobie se ferait sûrement reconnaître. — 2° *Inquire... fidelem virum...* : la seconde réponse.

5-9. L'ange Raphaël s'offre pour accompagner Tobie à Ecbatane. — *Splendidum* : d'une beauté extraordinaire, toute resplendissante. — *Præcinctum* : ayant sa tunique relevée et maintenue par sa ceinture, pour marcher plus commodément. Voyez l'*Att. arch.*, pl. 1, fig. 6, 7, 10. — *Ex filiis Israel*. Il est de mode, dans le camp rationaliste et protestant, d'accuser dès ici l'ange Raphaël de mensonge, et à plus forte raison au sujet de ses autres réponses (vers. 8, 18). Mais « il n'y a aucun mensonge de la part de l'ange. Il représentait la personne d'Azarias ; il était envoyé de Dieu sous la forme de ce jeune homme, il devait agir et parler comme lui et en son nom. Les anges, dans l'Ancien Testament, qui ont parlé au nom de Dieu et par son ordre, n'ont point

9. Cui Tobias ait : Sustine me, obsecro, donec hæc ipsa nuntiem patri meo.

10. Tunc ingressus Tobias, indicavit universa hæc patri suo ; super quæ admiratus pater, rogavit ut introiret ad eum.

11. Ingressus itaque salutavit eum, et dixit : Gaudium tibi sit semper.

12. Et ait Tobias : Quale gaudium mihi erit, qui in tenebris sedeo, et lumen cæli non video ?

13. Cui ait juvenis : Forti animo esto ; in proximo est ut a Deo cureris.

14. Dixit itaque illi Tobias : Numquid poteris perducere filium meum ad Gabelum in Rages, civitatem Medorum ? et cum redieris, restitutam tibi mercedem tuam.

15. Et dixit ei angelus : Ego ducam, et reducam eum ad te.

16. Cui Tobias respondit : Rogo te, indica mihi de qua domo, aut de qua tribu es tu ?

17. Cui Raphael angelus dixit : Genus quæris mercenarii, an ipsum mercenarium, qui cum filio tuo eat ?

18. Sed ne forte sollicitum te reddam, ego sum Azarias, Ananiæ magni filius.

19. Et Tobias respondit : Ex magno genere es tu ; sed peto ne irascaris quod voluerim cognoscere genus tuum.

20. Dixit autem illi angelus : Ego sanum ducam, et sanum tibi reducam filium tuum.

9. Tobie lui dit : Attendez-moi, je vous prie, jusqu'à ce que j'aie annoncé ces choses à mon père.

10. Alors Tobie, étant rentré, raconta tout cela à son père ; sur quoi le père, saisi d'admiration, demanda que ce jeune homme entrât auprès de lui.

11. Étant donc entré, il salua Tobie, et dit : Que la joie soit toujours avec vous.

12. Tobie répondit : Quelle joie puis-je avoir, moi qui suis dans les ténèbres, et qui ne vois point la lumière du ciel ?

13. Le jeune homme lui dit : Ayez bon courage, le temps approche où Dieu doit vous guérir.

14. Alors Tobie lui dit : Pourrez-vous conduire mon fils chez Gabelus à Rages, ville des Mèdes ? Et quand vous serez de retour, je vous donnerai ce qui vous sera dû.

15. L'ange lui dit : Je le conduirai, et le ramènerai auprès de vous.

16. Tobie lui répondit : Indiquez-moi, je vous prie, de quelle famille vous êtes, ou de quelle tribu.

17. L'ange Raphaël lui dit : Cherchez-vous la famille du mercenaire qui doit conduire votre fils, ou le mercenaire lui-même ?

18. Mais, de peur que je ne vous donne de l'inquiétude, je suis Azarias, fils du grand Ananias.

19. Et Tobie répondit : Vous êtes d'une race illustre. Mais je vous prie de ne pas vous fâcher, si j'ai désiré connaître votre race.

20. L'ange lui dit : Je conduirai votre fils en bonne santé, et le ramènerai de même.

fait difficulté de dire qu'ils étaient Dieu (cf. Gen. xxxii, 11, 63 ; Ex. vi, 20, etc.). » Calmet, h. l. — *In monte Eobotanis* (vers. 8) : la chaîne de montagnes à laquelle la ville d'Ebotane avait donné son nom (*At. géogr.*, pl. viii). — *Sustine...* (*vers.* 9). Le grec et l'Itala allongent le récit en cet endroit, mais par de simples amplifications dénuées d'intérêt.

10-21. L'ange s'engage à conduire et à ramener sain et sauf le jeune Tobie. — *Admiratus pater*. Admiration bien motivée, assurément : un guide aimable et expérimenté, trouvé à point nommé, sans la moindre recherche, connaissant jusqu'à Gabelus ; toutes ces circonstances étaient saisissantes. — Vers. 11-13, les salutations préliminaires entre l'ange et Tobie l'ancien. *Gaudium... semper* ; dans quelques manuscrits de l'Itala, on lit : « Pax super te, » ce qui correspond parfaitement à la salutation habituelle des Hé-

breux, *Shalom Paka*. Douleureuse réponse de Tobie (vers. 12) : *quale gaudium...* ? L'ange le console en excitant sa confiance (vers. 13) : *in proximo est...* Dans le texte grec, les vers. 11-15 ne sont représentés que par ces mots : Et il entra, et ils se saluèrent. — Vers. 14-21, tout ce qui concerne le voyage en Médie est réglé entre Tobie et l'ange. Dialogue très intéressant. — *Genus mercenarii...* (vers. 17). Plus clairement, d'après un manuscrit de l'Itala : Qu'as-tu besoin de connaître ma race ou ma famille ? Tu cherches un mercenaire ; pourquoi demandes-tu ma race et ma famille ? — *Ego Azarias* ; en hébreu : *Azariah*, Jéhovah aide. *Ananiæ* ; en hébreu : *Hananiah*, Jéhovah a fait grâce. Deux noms très significatifs ; aussi conçoit-on que l'ange les ait adoptés de préférence. Dans le texte grec, Tobie s'écrie qu'il a connu Ananias, et qu'ils sont allés autrefois ensemble en pèlerinage à Jérusalem pour les

21. Tobie lui répondit : Faites bon voyage ; que Dieu soit dans votre chemin, et que son ange vous accompagne.

22. Alors, ayant préparé tout ce qu'ils devaient porter dans le voyage, Tobie dit adieu à son père et à sa mère, et ils se mirent en chemin tous deux ensemble.

23. Et lorsqu'ils furent partis, sa mère commença à pleurer et à dire : Vous nous avez ôté le bâton de notre vieillesse, et vous l'avez éloigné de nous.

24. Plût à Dieu que cet argent, pour lequel vous l'avez envoyé, n'eût jamais existé!

25. Car notre pauvreté nous suffisait, et nous pouvions regarder comme une grande richesse de voir notre fils.

26. Et Tobie lui dit : Ne pleurez point ; notre fils arrivera sain et sauf, et il reviendra sain et sauf, et vos yeux le verront.

27. Car je crois que le bon ange de Dieu l'accompagne, et qu'il dispose bien tout ce qui le concerne, et qu'ainsi il reviendra vers nous avec joie.

28. A cette parole, sa mère cessa de pleurer, et elle se tut.

21. Respondens autem Tobias, ait : Bene ambuletis, et sit Deus in itinere vestro, et angelus ejus comitetur vobiscum!

22. Tunc, paratis omnibus quæ erant in via portanda, fecit Tobias vale patri suo et matri suæ, et ambulaverunt ambo simul.

23. Cumque profecti essent, cepit mater ejus flere, et dicere : Baculum senectutis nostræ tulisti et transmisisti a nobis.

24. Numquam fuisset ipsa pecunia, pro qua misisti eum!

25. Sufficiebat enim nobis paupertas nostra, ut divitias computaremus hoc, quod videbamus filium nostrum.

26. Dixitque ei Tobias : Noli flere ; salvus perveniet filius noster, et salvus revertetur ad nos, et oculi tui videbunt illum ;

27. credo enim quod angelus Dei bonus comitetur ei, et bene disponat omnia quæ circa eum geruntur, ita ut cum gaudio revertatur ad nos.

28. Ad hanc vocem cessavit mater ejus flere, et tacuit.

fêtes. Cf. 1, 5, et le commentaire. Le salaire du



Chien assyrien. (D'après une terre cuite.)

guide est ensuite fixé à une drachme par jour, sans compter les frais de voyage et un présent

au retour. — *Angelus... vobiscum.* Tobie ne se doutait pas de la parfaite vérité qu'exprimait cette parole.

4° Le départ ; douleur de la mère du jeune Tobie. V, 22-28.

22. Le départ. — *Quæ... portanda.* Surtout des provisions pour le voyage. Cf. Jos. ix, 5. — *Et ambulaverunt...* Le grec ajoute : et le chien du jeune homme alla avec eux. Cf. vi, 1.

23-25. Violent chagrin d'Anne. Scène très touchante. — *Cumque profecti...* Jusque-là elle avait été assez forte pour contenir sa douleur. Et puis, c'est surtout après le départ que l'on ressent entièrement le vide causé par l'absence de ceux qu'on aime. — *Baculum senectutis.* Métaphore que ce passage a rendue populaire. — *Sufficiebat... paupertas :* c. à d. le peu que nous avons. Ce langage est vraiment maternel.

26-28. Tobie essaye de consoler Anne. — *Noli flere.* Il ne souffrait pas moins du départ de son fils ; mais il portait plus vaillamment sa peine. — *Credo... quod angelus...* : il avait comme un pressentiment de la réalité. Cf. vers. 21. — *Cum gaudio revertatur.* D'après l'Itala : sain et sauf.

CHAPITRE VI

1. Profectus est autem Tobias, et canis secutus est eum; et mansit prima mansione juxta fluvium Tigris.

2. Et exivit ut lavaret pedes suos, et ecce piscis immanis exivit ad devorandum eum.

3. Quem expavescens Tobias, clamavit voce magna, dicens : Domine, invade me.

4. Et dixit ei angelus : Apprehende branchiam ejus, et trahere eum ad te. Quod cum fecisset, attraxit eum in siccum; et palpitare cepit ante pedes ejus.

5. Tunc dixit ei angelus : Exentera hunc piscem, et cor ejus, et fel, et jecur repone tibi; sunt enim hæc necessaria ad medicamenta utiliter.

6. Quod cum fecisset, assavit carnes ejus, et secum tulerunt in via. Cetera salierunt, quæ sufficerent eis quotisque

1. Tobie partit donc, et le chien le suivit; et il demeura la première nuit près du fleuve du Tigre.

2. Et il sortit pour se laver les pieds, et voici qu'un énorme poisson s'avança pour le dévorer.

3. Tobie, plein d'effroi, jeta un grand cri, en disant : Seigneur, il va se jeter sur moi.

4. Et l'ange lui dit : Prenez-le par les ouïes, et tirez-le à vous. Ce qu'ayant fait, il le tira à terre, et le poisson commença à se débattre à ses pieds.

5. Alors l'ange lui dit : Videz ce poisson, et prenez-en le cœur, le fiel et le foie, car ils vous seront nécessaires pour des remèdes très utiles.

6. Ce qu'ayant fait, il fit rôtir une partie de la chair, qu'ils emportèrent avec eux en chemin; ils salèrent le

5° Le poisson du Tigre. VI, 1-9.

CHAP. VI. — La première étape. — *Mansit prima mansione*. D'après le grec : ils arrivèrent le soir près du Tigre, où ils passèrent la nuit. Sans doute dans un caravansérail. — *Juxta fluvium*... Ninive était bâtie sur le Tigre, et les deux voyageurs se dirigeaient vers l'est, en tournant le dos à ce fleuve; d'où il suit que le narrateur donne probablement ici le nom de Tigre au grand ou au petit Zab, en conformité avec la coutume que mentionne Hérodote, v, 52. Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. viii et ix.

2-4. Le poisson. — *Et crevit*. D'après les autres textes : il descendit. — *Ut lavaret pedes*. Le grec et le syriaque supposent un bain complet. — *Piscis immanis*. On a étonnamment exagéré au sujet de ce poisson : par exemple, lorsqu'on a voulu l'identifier au crocodile, au requin, etc.; interprétations ridicules d'après le vers. 4. On a supposé aussi « que ce poisson était un silure, un esturgeon, un callionyme ou un uranoscope; mais, à vrai dire, le moyen de déterminer rigoureusement à quelle espèce il appartenait nous fait défaut. Cependant, si la leçon du Codex sinaitique était certaine (voir plus bas), ce qui n'est pas, on pourrait affirmer que ce poisson était un brochet, comme l'avait déjà supposé Calmet. Ce poisson atteint souvent la grosseur d'un homme... Il est très vorace; on a trouvé quelquefois dans ses entrailles des membres humains... On le trouve dans le Tigre : sa chair est excellente...; il a des nageoires et des écailles, et remplit ainsi les conditions prescrites par la loi pour que les Juifs puissent en manger (Lev. xi, 9-10); il a des ouïes, comme le suppose le texte (vi, 4). » *Man. bibl.*, t. II, n. 530. Voyez l'*Atl. d'hist. nat.*, pl. LVI.

fig. 6. — Les mots *ad devorandum* ne signifient pas nécessairement que le poisson pourrait en réalité engloutir un homme. Le texte sinaitique a d'ailleurs cette intéressante variante : il voulait dévorer le pied du jeune homme. De même



Tobie partant avec l'ange et portant le poisson qu'il vient de prendre. (Presque des catacombes.)

l'Itala : « et circumplexus est pedes ejus. » Au lieu de *crevit*, il est probable qu'il faut lire d'après les autres traductions : « exllivit, » il s'élança. — *Palpitare cepit*... Détail vivant et pittoresque.

5-9. Le cœur, le fiel et le foie du poisson sont mis en réserve pour divers usages indiqués par l'ange. — *Ad medicamenta utiliter*. Itala : « ad medicamenta utilis. » — *Assavit carnes* : « une partie des chairs » (Itala), pour la manger immédiatement, et par opposition à *cetera salierunt*. La Vulgate a seule les mots et *secum tulerunt in via*. — *In Reges*. D'après le grec : à Ecbatane. L'Itala dit simplement : en Médie. Voyez la note de III, 7. — *Tunc interrogavit*...

reste, qui leur devait suffire jusqu'à ce qu'ils arrivassent à Rages, ville des Médés.

7. Alors Tobie interroge l'ange, et lui dit : Mon frère Azarias, je vous supplie de me dire quel remède l'on peut tirer de ce que vous m'avez ordonné de garder du poisson.

8. Et l'ange, lui répondant, lui dit : Si vous mettez sur des charbons une partie de son cœur, sa fumée chasse toute sorte de démons, soit d'un homme, soit d'une femme, en sorte qu'ils ne s'en approchent plus.

9. Et le fiel est bon pour oindre les yeux où il y a quelque taie, et il les guérit.

10. Et Tobie lui dit : Où voulez-vous que nous logions ?

11. L'ange lui répondit : Il y a ici un homme du nom de Raguel, votre parent et de votre tribu. Il a une fille nommée Sara; mais il n'a pas de fils, ni d'autre fille que celle-là.

12. Tout son bien vous sera dû, et il faut que vous la preniez pour épouse.

13. Demandez-la donc à son père, et il vous la donnera en mariage.

14. Alors Tobie répondit et dit : J'ai entendu dire qu'elle avait déjà épousé sept maris, et qu'ils sont morts; et j'ai entendu dire aussi qu'un démon les avait tués.

15. Je crains donc que la même chose ne m'arrive à moi-même, et que, comme je suis fils unique de mes parents, je ne précipite de chagrin leur vieillesse au tombeau.

pervenirent in Rages, civitatem Medorum.

7. Tunc interrogavit Tobias angelum, et dixit ei : Obsecro te, Azaria frater, ut dicas mihi quod remedium habebunt ista quae de pisce servare jussisti?

8. Et respondens angelus, dixit ei : Cordis ejus particulam si super carbones ponas, fumus ejus extricat omnē genus dæmoniorum, sive a viro, sive a muliere, ita ut ultra non accedat ad eos.

9. Et fel valet ad unguendos oculos in quibus fuerit albugo, et sanabuntur.

10. Et dixit ei Tobias : Ubi vis ut maneamus?

11. Respondensque angelus, ait : Est hic Raguel nomine, vir propinquus de tribu tua; et hic habet filiam nomine Saram, sed neque masculum, neque feminam ullam habet aliam præter eam.

12. Tibi debetur omnis substantia ejus, et oportet eam te accipere conjugem.

13. Pete ergo eam a patre ejus, et dabit tibi eam in uxorem.

14. Tunc respondit Tobias, et dixit : Audio quia tradita est septem viris, et mortui sunt; sed et hoc audivi, quia dæmonium occidit illos.

15. Timeo ergo ne forte et mihi hæc eveniant, et cum sim unicus parentibus meis, deponam senectutem illorum cum tristitia ad inferos.

Vers. 7-9, l'emploi des membres mis en réserve. — *Cordis... particulam*. Le cœur et le foie, d'après le grec. Comp. le vers. 18 et VIII, 9. — *Extricat* : expression qui n'apparaît qu'en cet endroit de la Vulgate. — *Fel... ad unguendos...* « Les interprètes catholiques sont divisés sur la question de savoir s'il s'agit ici de propriétés naturelles ou surnaturelles de ces organes. » Il nous paraît certain que les membres du poisson, quel qu'il fût, ne possédaient point par eux-mêmes la vertu d'expulser le démon et de guérir la cécité, mais que Dieu leur accorda cette double propriété pour le cas présent, par un véritable miracle.

§ II. — *Mariage du jeune Tobie et de Sara.*
VI, 10. — IX, 13.

1° L'ange Raphaël presse Tobie de demander la main de sa cousine. VI, 10-22.

10. L'occasion. — *Dixit... Tobias*. Cette question fut posée lorsque les voyageurs approchaient d'Ebataze. Cf. vers. 11.

11-13. Premières ouvertures de l'ange. — *Neque masculum...* Locution assez bizarre, empruntée à l'Italia. Elle est très expressive; car elle ne signifie pas seulement, comme le dit le grec, que Raguel n'avait pas d'autre enfant que Sara, mais qu'il n'avait pas de parent très proche. Comp. le vers. 19. — *Tibi debetur*. En conformité avec le principe exposé plus haut (note de 1, 9-10). Voyez Num. XXVII, 8 et 23; XXXVI, 8.

14-15. Les craintes du jeune homme. — *Audio quia...* Il distingue fort bien entre les deux choses qu'il a entendu raconter : l'une, consistant en un double fait matériel indubitable, *tradita... septem... mortui sunt*; l'autre, basée sur l'opinion populaire, qui, cette fois, avait deviné juste, *dæmonium occidit*. D'après la plupart des autres textes, le vulgaire avait même essayé de motiver davantage cette série de décès extraordinaires : le démon aurait aimé lui-même Sara, et aurait tué par un sentiment de jalouse tous ceux qui voulaient l'épouser. « Et nunc timeo hæc dæmonium, quoniam diligit illam, et ipsam

16. Tunc angelus Raphael dixit ei : Audi me, et ostendam tibi qui sunt, quibus prevalere potest dæmonium.

17. Hi namque qui conjugium ita suscipiant, ut Deum a se et a sua mente excludant, et sua libidini ita vacent, sicut equus et mulus quibus non est intellectus, habet potestatem dæmonium super eos.

18. Tu autem, cum acceperis eam, ingressus cubiculum, per tres dies continentis esto ab ea, et nihil aliud nisi in orationibus vacabis cum ea.

19. Ipsa autem nocte, incenso jecore piscis, fugabitur dæmonium.

20. Secunda vero nocte, in copulatione sanctorum patriarcharum admitteris.

21. Tertia autem nocte, benedictionem consequeris, ut filii ex vobis procreentur incolumes.

22. Transacta autem tertia nocte, accipies virginem cum timore Domini, amore filiorum magis quam libidini ductus, ut in semine Abraham benedictionem in filiis consequaris.

16. Alors l'ange Raphaël lui dit : Écoutez-moi, et je vous apprendrai quels sont ceux sur qui le démon a du pouvoir.

17. Ce sont ceux qui s'engagent dans le mariage de manière à bannir Dieu de leur cœur et de leur esprit, et qui ne pensent qu'à leur passion, comme le cheval et le mulet qui sont sans raison ; le démon a du pouvoir sur ceux-là.

18. Mais pour vous, lorsque vous l'aurez épousée, étant entré dans la chambre, vivez avec elle dans la continence pendant trois jours, et ne pensez à autre chose qu'à prier avec elle.

19. Cette même nuit, mettez dans le feu le foie du poisson, et le démon s'enfuira.

20. La seconde nuit, vous serez admis dans la société des saints patriarches.

21. La troisième nuit, vous recevrez la bénédiction de Dieu, afin qu'il naisse de vous des enfants en parfaite santé.

22. La troisième nuit passée, vous prendrez cette jeune fille dans la crainte du Seigneur, et guidé par le désir d'avoir des enfants plutôt que par la passion, afin que vous obteniez la bénédiction de Dieu, en ayant des enfants de la race d'Abraham.

quidem non vexat, sed eum qui illi adpolutus fuerit, ipsum occidit. » — Deponam senectutem... Cf. Gen. XLII, 38. Réflexion délicate.

16-17. L'ange Raphaël rassure Tobie sur l'issue de ce mariage. — Vers. 16, exorde de ce petit discours. Dans les autres textes, l'ange rappelle d'abord à Tobie le conseil que son père lui avait récemment donné de se choisir une épouse dans sa propre famille. Voyez la note de IV, 13. — *Quibus prevalere... dæmonium*. Confirmation de la croyance populaire que le jeune Tobie venait de signaler. D'après le grec : « Et maintenant écoute-moi, mon frère, ne t'inquiète pas de ce démon, mais demande-la, et je sais que cette nuit même elle te sera donnée comme épouse. » — Le vers. 17, qui est omis par les autres traductions, désigne les hommes sur lesquels Dieu permet au démon d'exercer son terrible pouvoir. *Deum a se... excludant* ; nous lisons, IV, 6, l'expression opposée : « Deum in mente habere. » *Sicut equus et mulus* : conduite tout animale et très coupable désordre ; cf. Ps. XXXI, 9 ; Jer. V, 8 ; Ez. XXIII, 20.

18-22. Comment Tobie expulsera le démon. — *Per tres dies continentis*... La Vulgate est seule

à mentionner cette continence de trois jours, qui était tout à fait dans l'ordre, conformément à la parole du divin Maître : « Cette espèce de démon ne sort que par la prière et par le jeûne » (Matth. XVII, 21). Il fallait un moyen extraordinaire pour ce cas extraordinaire. La Vulgate sera seule aussi à signaler les trois degrés de la bénédiction divine, vers. 19-21. — *Nihil aliud nisi*... Pas d'autre union que celle de la prière. — *In copulatione... patriarcharum*... (vers. 20). C.-à-d., d'après le contexte : ton mariage sera béni comme celui des patriarches. — *Cum timore Dei* (vers. 22). Cf. III, 18. Ou, comme il sera dit plus bas, VIII, 9 : « non luxuria causa, sed sola posteritatis dilectione. » — *In semine Abraham benedictionem*... Allusion à la promesse que le Seigneur avait faite à Abraham de lui accorder une nombreuse postérité. Cf. Gen. XXII, 17-18. Dans les autres textes : « Ne crains point, car elle t'est destinée de toute éternité, et tu la guériras, et elle ira avec toi. Et je crois que tu auras d'elle des fils. Et lorsque Tobie entendit ces choses, il l'aima, et son âme s'attacha vivement à elle. Et ils arrivèrent à Ecbatane. »



Vue des ruines d'Ecbatane.

CHAPITRE VII.

1. Ingressi sunt autem ad Raguëlem, et suscepit eos Raguël cum gaudio.

2. Intuensque Tobiam Raguël, dixit Anna, uxor suæ : Quam similis est juvenis iste consobriño meo!

3. Et cum hæc dixisset, ait : Unde estis, juvenes, fratres nostri? At illi dixerunt : Ex tribu Nephthali sumus, ex captivitate Ninive.

4. Dixitque illis Raguël : Nostis Tobiam, fratrem meum? Qui dixerunt : Nôvimus.

5. Cumque multa bona loqueretur de eo, dixit angelus ad Raguëlem : Tobias, de quo interrogas, pater istius est.

6. Et misit se Raguël, et cum lacrymis osculatus est eum; et plorans supra collum ejus,

7. dixit : Benedictio sit tibi, fili mi, quia boni et optimi viri filius es.

8. Et Anna, uxor ejus, et Sara, ipsorum filia, lacrymatæ sunt.

9. Postquam autem locuti sunt, præcepit Raguël occidi arietem, et parari convivium. Cumque hortaretur eos discurrere ad prandium,

10. Tobias dixit : Hic ego hodie non manducabo, neque bibam, nisi prius pe-

1. Or ils entrèrent chez Raguël, qui les reçut avec joie.

2. Et Raguël, regardant Tobie, dit à Anne sa femme : Que ce jeune homme ressemble à mon cousin!

3. Après cela il leur dit : D'où êtes-vous, jeunes gens nos frères? Ils lui dirent : Nous sommes de la tribu de Nephthali, du nombre des captifs de Ninive.

4. Et Raguël leur dit : Connaissez-vous mon frère Tobie? Ils lui dirent : Nous le connaissons.

5. Et comme Raguël en disait beaucoup de bien, l'ange lui dit : Tobie, dont vous nous demandez des nouvelles, est le père de ce jeune homme.

6. Et Raguël, s'avancant aussitôt, le baisa avec larmes, et pleurant sur son cou,

7. il dit : Soyez béni, mon fils; car vous êtes le fils d'un homme de bien, du meilleur des hommes.

8. Et Anne sa femme et Sara leur fille se mirent à pleurer.

9. Et, après cet entretien, Raguël ordonna qu'on tuât un bœuf et qu'on préparât le festin. Et comme il les pria de se mettre à table,

10. Tobie dit : Je ne mangerai et ne boirai point ici aujourd'hui, que vous

2° Les deux voyageurs sont cordialement accueillis par Raguël. VII, 1-8.

CHAP. VII. — 1. Introduction. — *Ingressi ad Raguëlem*. D'après le grec : « Ils le trouvèrent assis dans la cour, près de la porte de sa maison, et ils le saluèrent les premiers. Et Raguël dit : La paix soit avec vous, frères! Entrez sains et saufs. Et il les introduisit dans sa maison. »

2-8. Tobie est reconnu par Raguël. Charmante scène, très bien décrite. — *Dixit Anna*. Elle porte ce même nom dans l'Itala. Les trois textes grecs l'appellent 'Εβρα (Ebra), a.-à-d. délices, dans la traduction hébraïque; la véritable dénomination, probablement. — *Consobriño meo* : Tobie l'aîné. — *Ex captivitate Ninive* (vers. 3). L'abstrait pour le concret : nous faisons partie des Israélites déportés à Ninive. Cf. *Badr.* II, 1, etc. — *Cumque multa bona* (vers. 5). En réunissant les divers textes grecs, on voit que les voyageurs avaient appris à Raguël la cécité de Tobie l'aîné; sur quoi Raguël se serait écrié : Quel malheur, que cet homme juste et qui faisait des aumônes, soit devenu aveugle! — *Misit se...*

(vers. 6). Expression pittoresque : il s'élança (Itala : « exiit »). — *Anna... et Sara... lacrymatæ sunt*. Raguël, d'après le texte grec, s'était mis le premier à pleurer. La contagion des larmes atteignit Sara elle-même, bien qu'elle n'eût jamais vu Tobie l'aîné. Peut-être, comme on l'a supposé, ressentait-elle déjà pour le jeune homme une inclination analogue à celle qu'il avait immédiatement éprouvée pour elle.

3° Raguël consent à donner sa fille au jeune Tobie. VII, 9-10.

9°. Transition. — *Postquam... locuti...* Dans l'Itala : « loci sunt » (conformément au grec : ἐκοινοῦντο), et telle parait avoir été la leçon primitive de la Vulgate. Il s'agit donc du bain de pieds rafraîchissant, que l'hospitalité orientale offre aux voyageurs dès leur arrivée.

9°-10. La demande en mariage. — *Arietem* : le mot le plus habituel en pareil cas dans l'Orient ancien et moderne. — *Non manducabo...* Ce trait rappelle la conduite analogue d'Éliézer, quand il vint demander au nom d'Abraham la main de Rébecca pour Isaac. Cf. *Gen.* XXIV, 32-33. Néanmoins, d'après les autres textes, Tobie

ne m'avez accordé ma demande, et que vous ne me promettiez de me donner Sara, votre fille.

11. A ces mots, Raguël fut saisi de frayeur, sachant ce qui était arrivé aux sept maris qui s'étaient approchés d'elle, et il commença à craindre que la même chose n'arrivât aussi à celui-ci. Et comme il hésitait, et ne répondait rien à la demande de Tobie,

12. l'ange lui dit : Ne craignez pas de la donner à ce jeune homme, car il craint Dieu, et c'est à lui que votre fille est due comme épouse; c'est pourquoi nul autre n'a pu la posséder.

13. Alors Raguël dit : Je ne doute pas que Dieu n'ait admis mes prières et mes larmes en sa présence.

14. Et je crois qu'il vous a fait venir afin que cette fille épousât *quelqu'un* de sa parenté selon la loi de Moïse; et ainsi ne doutez pas que je ne vous donne ma fille *comme vous le désirez*.

15. Et prenant la main droite de sa fille, il la mit dans la main droite de Tobie, et dit : Que le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob soit avec vous; que lui-même vous unisse, et qu'il accomplisse sa bénédiction en vous.

16. Et ayant pris du papier, ils écrivirent l'acte de mariage.

17. Et après cela, ils mangèrent en béissant Dieu.

18. Et Raguël appela Anne, sa femme,

tionem meam confirmes, et promittas mihi dare Saram, filiam tuam.

11. Quo audito verbo, Raguel expavit, sciens quid eveniret illis septem viris qui ingressi sunt ad eam; et timere coepit ne forte et huic similiter contingeret. Et cum nutaret, et non daret petenti ullum responsum,

12. dixit ei angelus : Noli timere dare eam isti, quoniam huic timentis Deum debetur conjux filia tua; propterea alius non potuit habere illam.

13. Tunc dixit Raguel : Non dubito quod Deus preces et lacrymas meas in conspectu suo admiserit.

14. Et credo quoniam ideo fecit vos venire ad me, ut ista conjungeretur cognationi suae secundum legem Moysi; et nunc noli dubium gerere quod tibi eam tradam.

15. Et apprehendens dexteram filiae suae, dextrae Tobiae tradidit, dicens : Deus Abraham, et Deus Isaac, et Deus Jacob vobiscum sit, et ipse conjungat vos, impleatque benedictionem suam in vobis!

16. Et accepta charta, fecerunt conscriptionem conjugii.

17. Et post haec epulati sunt, benedictentes Deum.

18. Vocavitque Raguel ad se Annam,

n'adressa la parole à Raguël qu'après avoir conjuré l'ange de l'assister dans sa demande au sujet de Sara. — *Petitionem... confirmes.* Locution énergique : non seulement promettre, mais garantir solennellement la promesse.

11-14. Raguël, encouragé par l'ange, donne son consentement. — *Expavit.* Terreur bien naturelle, dont le motif est d'ailleurs aussitôt indiqué. — *Cum nutaret et non daret...* Trait pittoresque, qui nous fait lire tout ce qui se passa dans l'âme de Raguël, pris ainsi au dépourvu. Suivant les autres textes, il aurait alors proféré quelques-unes de ces paroles vagues par lesquelles on essaye de se donner une contenance et de gagner un peu de temps pour la réflexion; puis, finalement, il aurait nettement exposé tout ce qui s'était passé aux précédents mariages de sa fille. — Dans l'encouragement pressant qu'il donne à Raguël (vers. 12), l'ange appuie sur les mots *autem timentis Deum*, opposant ainsi les sentiments religieux du jeune Tobie à l'affection toute profane des premiers prétendants. — *Non dubito.* Ainsi rassuré, le père de Sara cède enfin, sa foi vive reconnaissant le doigt de Dieu dans tout ce qui s'était passé. Indépendamment de la

réflexion de l'ange concernant l'indignité des autres époux, il avait dans la loi même une preuve visible de la volonté divine : *ut... secundum legem...* De là la promptitude relative avec laquelle il accorde son consentement.

15-17. La cérémonie du mariage. — *Apprehendens dexteram...* Rite touchant, simple et expressif, qui n'est pas mentionné ailleurs dans la Bible. On ignore s'il avait lieu habituellement pour les mariages israélites. Dans les cimetières juifs, deux mains enlacées sont fréquemment sculptées sur les tombes des personnes mariées. Voyez nos *Essais d'exégèse*, Lyon, 1884, p. 291. — *Deus Abraham...* Formule solennelle de bénédiction, que l'Église catholique a empruntée à ce passage. Comp. ix, 9 et ss.; Gen. xxiv, 60; Ruth, iv, 11. D'après le grec et l'Itala, Raguël se serait contenté de dire : Voici, prends-la conformément à la loi de Moïse et conduis-la chez ton père. — *Fecerunt conscriptionem...* : Faute constatant le mariage, et distinct, sans doute, de celui qui regardait la dot de Sara. Cf. VII, 24.

18-20. Sara donnée au jeune Tobie. — *Attulerunt cubiculum* : une chambre distincte de celle qu'avaient occupée les autres maris. — *Intra-*

uxorem suam, et præcepit ei ut præpararet alterum cubiculum.

19. Et introduxit illuc Saram, filiam suam, et lacrymata est.

20. Dixitque ei : Forti animo esto, filia mea. Dominus cæli det tibi gaudium pro tædio quod perpessa es !

et lui ordonna de préparer une autre chambre.

19. Et elle y conduisit Sara, sa fille, qui se mit à pleurer.

20. Et elle lui dit : Aié bon courage, ma fille. Que le Seigneur du ciel compense en joie le chagrin que tu as éprouvé.

CHAPITRE VIII

1. Postquam vero cœnaverunt, introdixerunt juvenem ad eam.

2. Recordatus itaque Tobias sermonum angeli, protulit de cassidili suo partem de foie *de jecoris*, posuitque eam super carbones vivos.

3. Tunc Raphael angelus apprehendit dæmonium, et religavit illud in deserto superioris *Ægypti*.

4. Tunc hortatus est virginem Tobias, dixitque ei : Sara, exurge, et deprecemur Deum hodie, et cras, et secundum cras, quia his tribus noctibus Deo jungimur; tertia autem transacta nocte, in nostro erimus conjugio;

5. filii quippe sanctorum sumus, et non possumus ita conjungi, sicut gentes quæ ignorant Deum.

6. Surgentes autem pariter, instanter orabant ambo simul, ut sanitas daretur eis.

7. Dixitque Tobias : Domine, Deus patrum nostrorum, benedicant te cæli et

1. Après qu'ils eurent soupié, ils firent entrer le jeune homme auprès d'elle.

2. Alors Tobie, se souvenant des paroles de l'ange, tira de son sac une partie du foie *de poisson*, et la mit sur des charbons ardents.

3. Alors l'ange Raphaël saisit le démon, et le lia dans le désert de la haute *Égypte*.

4. Et Tobie exhorta la jeune fille et lui dit : Sara, levez-vous et prions Dieu aujourd'hui, et demain, et après-demain, car durant ces trois nuits nous nous unirons à Dieu; et après la troisième nuit, nous vivrons dans notre mariage.

5. Car nous sommes les enfants des saints, et nous ne pouvons pas nous unir comme des païens, qui ne connaissent pas Dieu.

6. S'étant donc levés tous deux, ils prièrent Dieu ensemble avec instance, afin qu'il les conservât sains et saufs.

7. Et Tobie dit : Seigneur, Dieu de nos pères, que les cieux et la terre, la

dixit. C'est la mère qui fut l'introductrice d'après les autres traductions. — *Lacrymata est*. Sara, suivant le contexte (vers. 20), où nous voyons sa mère la rassurer. Détails bien pathétiques. — *Forti animo...* Doux encouragement maternel, accompagné d'un souhait basé sur la foi.

4^e Sara est délivrée du démon. VIII, 1-3.

CHAP. VIII. — 1-5. *De cassidili*. Mot rare, qui n'est employé qu'en ce seul endroit de la Vulgate. Il équivaut à « pera », sac de voyage (Itala : « de sacco quem habebat »). Voyez *F. A. H. arch.*, pl. LXXVI, fig. 1; pl. LXXVII, fig. 3, 7. — *Partem jecoris* : et aussit le cœur d'après les autres versions. Comp. VI, 8, et le commentaire. Simple cause instrumentale, avens-nous dit plus haut (*ibid.*), à laquelle Dieu rattache miraculeusement l'expulsion de l'esprit mauvais dont Sara avait été comme infestée jusqu'alors. — *Raphael...* *apprehendit...* Dans un des textes grecs : et l'odeur du poisson chasse l'esprit impur, et il s'enfuit dans la région supérieure de l'Égypte. — *Religavit*. C.-à-d. que l'archange, muni des pleins pouvoirs

de Dieu, mit le démon dans l'impuissance d'agir en dehors du lieu où il l'avait rélogé. — *In deserto* : l'endroit qui convient le mieux pour le bannissement des mauvais anges. Cf. *Matth.* XII, 48. — *Superioris Ægypti* : la haute Égypte, ou Thébaïde (*Att. géogr.*, pl. I, IV).

5^e Chaste prière du jeune Tobie et de Sara. VIII, 4-10.

4-5. Allocution du jeune homme à Sara. Elle est remarquable par les idées et par le langage. — *His... noctibus Deo jungimur*. C.-à-d., durant tout ce temps, nous n'appartendrons qu'à Dieu; par opposition aux mots qui suivent : *in nostro erimus...* — *Filii... sanctorum*. Voyez II, 18 et la note. — *Conjungi sicut gentes*. Saint Paul exprime une pensée toute semblable, I *Thes.* IV, 4-5.

6-9. La prière de Tobie. Le narrateur n'en donne vraisemblablement qu'un sommaire très concis. — Introduction, vers. 6. *Instanter orabant* : fervent dont il est aisé de se représenter l'intensité. — Vers. 7, invitation à toutes les créatures de louer leur souverain Maître et Sel-

mer, les fontaines et les fleuves, avec toutes vos créatures qu'ils renferment, vous bénissent.

8. Vous avez fait Adam du limon de la terre, et vous lui avez donné Ève pour auxiliaire.

9. Et maintenant, Seigneur, vous savez que ce n'est point pour satisfaire ma passion que je prends ma sœur pour épouse, mais dans le seul désir d'une postérité, par laquelle votre nom soit béni dans tous les siècles.

10. Sara dit aussi : Ayez pitié de nous, Seigneur, ayez pitié de nous, et faites que nous vieillissions tous deux ensemble dans une parfaite santé.

11. Or, vers le chant du coq, Raguël ordonna qu'on fit venir ses serviteurs, et ils s'en allèrent avec lui pour creuser une fosse.

12. Car il disait : Il lui sera peut-être arrivé la même chose qu'à ces sept hommes qui sont entrés auprès d'elle.

13. Et lorsqu'ils eurent préparé la fosse, Raguël, étant revenu près de sa femme, lui dit :

14. Envoyez une de vos servantes pour voir s'il est mort, afin que je l'ensevelisse avant qu'il fasse jour.

15. Et Anne envoya une de ses servantes, qui, étant entrée dans la chambre, les trouva sains et saufs, dormant ensemble.

16. Et elle revint et annonça cette bonne nouvelle. Alors Raguël et Anne, sa femme, bénirent le Seigneur,

terræ, mareque, et fontes, et flumina, et omnes creaturæ tuæ, quæ in eis sunt.

8. Tu fecisti Adam de limo terræ, dedisti que ei adiutorium Hevam.

9. Et nunc, Domine, tu scis quia non luxuriæ causa accipio sororem meam conjugem, sed sola posteritatis dilectione, in qua benedicatur nomen tuum in sæcula sæculorum.

10. Dixit quoque Sara : Miserere nobis, Domine, miserere nobis ; et con-senescamus ambo pariter sani.

11. Et factum est circa pullorum cantum, accersiri jussit Raguël servos suos ; et abierunt cum eo pariter ut foderent sepulcrum.

12. Dicebat enim : Ne forte simili modo evenerit ei, quo et ceteris illis septem viris qui sunt ingressi ad eam.

13. Cumque parassent fossam, reversus Raguël ad uxorem suam, dixit ei :

14. Mitte unam ex ancillis tuis, et videat si mortuus est, ut sepeliam eum antequam illucescat dies.

15. At illa misit unam ex ancillis suis, quæ ingressa cubiculum, reperit eos salvos et incolumes, secum pariter dormientes.

16. Et reversa, nuntiavit bonum nuntium. Et benedixerunt Dominum, Raguël videlicet, et Anna, uxor ejus,

gneur. Comp. Dan. III, 57 et ss. — Le suppliant passe ensuite à la divine institution du mariage, vers. 8, employant à dessein les expressions mêmes de la Genèse (II, 18) : *adiutorium Hevam*. Enfin, vers. 9, il exprime le double motif, en tout conforme au plan divin, pour lequel il a épousé Sara : au point de vue naturel, *posteritatis dilectione* ; sous le rapport surnaturel, *in qua benedicatur...*, propager la race sainte de laquelle devait naître le Messie. — *Sororem meam*. Sœur dans le sens large, ainsi qu'il arrive si souvent dans la Bible, pour signifier parente ; ou bien, appellation de tendresse ; ou encore, dénomination qui marquait une affection très chaste.

10. La prière de Sara. — *Dixit... Sara*. Cette prière, d'une grande beauté dans son énergique conclusion, est propre à la Vulgate sous cette forme. Dans les autres textes, c'est encore Tobie qui la profère, en la complétant par ces mots : « et da nobis filios in benedictione ; » puis il est ajouté que « la jeune fille dit Amen avec lui ».

6° L'effroi et l'action de grâces de Raguël. VIII, 11-20.

11-16°. Vaines craintes et précautions inten-

pestives. — *Circa pullorum cantum*. C.-à-d. de grand matin. Cf. Marc. XIII, 35. — *Dicebat enim...* Qu'est devenue la confiance que Raguël manifestait quelques heures auparavant ? Cf. VII, 13 et ss. Mais rien de plus naturel que cette impression de doute et de frayeur. « La nuit porta conseil » en tous sens, même pour les sentiments imparfaits, et l'on exousera Raguël sans trop de peine, après tout ce qu'il avait souffert. — *Ne forte...* Dans le grec : « S'il était mort, je l'enterrais cette nuit même, sans que personne ne le sache, afin que je ne devienne pas un objet d'opprobre et de raillerie. » Dans ces temps et ces contrées, rien de plus facile que de faire disparaître le cadavre d'un étranger arrivé de la veille, et que personne n'avait remarqué en dehors de la famille de Raguël. — *Unam ex ancillis* (vers. 15) : une personne âgée et de confiance. — *Secum pariter...* : tant leurs pensées étaient chastes, comme le remarquent les anciens exégètes. — *Reversa, nuntiavit...* D'après l'Itala : elle annonça qu'il vivait, et qu'il n'avait souffert aucun mal.

16^o-20°. L'action de grâces de Raguël et de sa

17. et dixerunt : Benedicimus te, Domine, Deus Israel, quia non contigit quemadmodum putabamus;

18. fecisti enim nobiscum misericordiam tuam, et exclusisti a nobis inimicum persequentem nos;

19. miseris es autem duobus unicus. Fac eos, Domine, plenus benedicere te, et sacrificium tibi laudis tue et sue sanitatis offerre, ut cognoscat universitas gentium, quia tu es Deus solus in universa terra.

20. Statimque præcepit servis suis Raguël, ut replerent fossam, quam fecerant, priusquam elucesceret.

21. Uxori autem suæ dixit ut instrueret convivium, et præpararet omnia quæ in cibis erant iter agentibus necessaria.

22. Duas quoque pingues vaccas et quatuor arietes occidi fecit, et parari epulas omnibus vicinis suis, cunctisque amicis.

23. Et adjuravit Raguël Tobiam, ut duas hebdomadas moraretur apud se.

24. De omnibus autem quæ possidebat Raguël, dimidiam partem dedit Tobie; et fecit scripturam, ut pars dimidia quæ supererat, post obitum eorum Tobie dominio deveniret.

17. et dirent : Nous vous bénissons, Seigneur, Dieu d'Israël, parce que ce que nous avons pensé ne nous est point arrivé; 18. car vous nous avez fait miséricorde, et vous avez chassé loin de nous l'ennemi qui nous persécutait,

19. et vous avez eu pitié de ces deux enfants uniques. Faites, Seigneur, qu'ils vous bénissent encore davantage, et qu'ils vous offrent un sacrifice de louange pour leur préservation, afin que toutes les nations connaissent que vous seul êtes Dieu sur toute la terre.

20. Et aussitôt Raguël ordonna à ses serviteurs de remplir avant le jour la fosse qu'ils avaient faite.

21. Il dit aussi à sa femme de préparer un festin, et tous les vivres nécessaires à ceux qui entreprennent un voyage.

22. Et il fit tuer deux vaches grasses et quatre moutons, pour préparer un festin à tous ses voisins et à tous ses amis.

23. Raguël conjura ensuite Tobie de demeurer avec lui pendant deux semaines.

24. Il lui donna la moitié de tout ce qu'il possédait, et déclara par un écrit que l'autre moitié qui restait reviendrait à Tobie après sa mort.

femme. — *Raguël... et Anna.* D'après le grec et l'Itala, Raguël seul prit directement la parole. — *Et exclusisti...* Cette seconde partie du vers. 18 manque dans les autres textes. — *Inimicum persequentem.* Ils ne savaient au juste quel était cet ennemi terrible; du moins ils soupçonnaient, eux aussi, que c'était le démon. Cf. vi, 14. — *Miseris... duobus unicus* : trait pathétique. Tobie et Sara étaient les seuls enfants de leurs parents. Cf. vi, 11. — Belle prière pour conclure, vers. 19. *Plenus benedicere* : en accordant aux jeunes époux de nouvelles faveurs, Dieu leur donnerait de nouveaux motifs de le bénir à jamais. — *Sacrificium laudis* : de simples louanges (cf. Ps. XLIX, 14, 27), et non des sacrifices proprement dits, que l'exil rendait impossibles. — *Ut cognoscat...* quia tu solus... Les bienfaits extraordinaires que le Seigneur répandait sur son peuple, soit d'une manière générale, et en quelque sorte nationale, soit isolément, comme c'était ici le cas, avaient pour résultat ultérieur de manifester aux païens qu'il était l'unique vrai Dieu, car les idoles ne produisaient rien de semblable. — *Statimque præcepit...* (vers. 20). Raguël n'ôtait pas moins pressé, désormais, de faire recou-

vrir la fosse, qu'il ne l'avait été de la faire préparer.

7° La fête des noces. VIII, 21-24.

21-23. Festin somptueux, auquel sont conviés tous les proches et les amis de Raguël. — *Quæ in cibis... iter agentibus* : pour le voyage à Ragès, dont les jeunes gens avaient dû parler comme d'une nécessité pressante; ou même pour le départ définitif de Tobie et de sa jeune épouse. Dans ce dernier cas surtout, il fallait des provisions considérables, pour une caravane nombreuse; cf. x, 10; xi, 3, 18. Au lieu des vers. 21 et 22 de la Vulgate, le grec A dit seulement : Et il prépara pour eux une fête nuptiale de quatorze jours. La solennité des noces ne durait habituellement qu'une semaine; cf. Gen. XXXIX, 27; Jud. XIV, 17. — *Adjuravit Raguël...* Plutôt, d'après le grec : Et Raguël jura... Comp. ix, 6, où Tobie fait allusion à ce serment de son beau-père.

24. Raguël dispose de ses biens en faveur du jeune Tobie. — *Fecit scripturam* : une simple promesse orale, au dire des autres versions. — *Post obitum eorum* : la mort du père et de la mère de Sara.

CHAPITRE IX

1. Alors Tobie appela auprès de lui l'ange, qu'il croyait un homme, et il lui dit : Mon frère Azarias, je vous prie d'écouter mes paroles.

2. Quand je me donnerais à vous comme esclave, je ne pourrais pas reconnaître dignement tous vos soins.

3. Néanmoins je vous conjure de prendre avec vous des serviteurs et des montures, et d'aller trouver Gabélus à Ragés, ville des Médés, pour lui rendre son obligation et recevoir de lui l'argent, et pour le prier de venir à mes noces.

4. Car vous savez que mon père compte les jours, et si je tarde un jour de plus, son âme sera accablée d'ennui.

5. Vous voyez aussi de quelle manière Raguel m'a conjuré, et que je ne puis résister à ses instances.

6. Raphaël prit donc quatre serviteurs de Raguel et deux chameaux, et s'en alla à Ragés, ville des Médés, et ayant trouvé Gabélus, il lui rendit son obligation et reçut de lui tout l'argent.

7. Il lui raconta aussi tout ce qui était arrivé au jeune Tobie, et il le fit venir avec lui aux noces.

8. Et lorsque Gabélus fut entré dans la maison de Raguel, il trouva Tobie à table; celui-ci se leva, et ils s'embrasèrent l'un l'autre, et Gabélus pleura et bénit Dieu,

1. Tunc vocavit Tobias angelum ad se, quem quidem hominem existimabat, dixitque ei : Azaria frater, peto ut auscultes verba mea.

2. Si meipsum tradam tibi servum, non ero condignus providentia tua.

3. Tamen obsecro te ut assumas tibi animalia sive servitia, et vadas ad Gabelum in Rages, civitatem Medorum, reddasque ei chirographum suum, et recipias ab eo pecuniam, et roges eum venire ad nuptias meas.

4. Scis enim ipse quoniam numerat pater meus dies; et si tardavero una die plus, contristatur anima ejus.

5. Et certe vides quomodo adjuravit me Raguel, cujus adjuramentum spernere non possum.

6. Tunc Raphael assumens quatuor ex servis Raguelis, et duos camelos, in Rages, civitatem Medorum, perrexit; et inveniens Gabelum, reddidit ei chirographum suum, et recepit ab eo omnem pecuniam.

7. Indicavitque ei de Tobia, filio Tobie, omnia quæ gesta sunt; fecitque eum secum venire ad nuptias.

8. Cumque ingressus esset domum Raguelis, invenit Tobiam discumbentem; et exiliens, osculati sunt se invicem; et flevit Gabelus, benedixitque Deum,

8° L'ange Raphaël reçoit de Gabélus les dix talents prêtés par Tobie. IX, 1-6.

CHAP. IX. — 1-5. Le jeune Tobie prie l'ange d'aller seul à Ragés. — *Tunc vocavit* : dès le lendemain du mariage, ce semble. — *Quem... hominem existimabat*. Ces mots sont une particularité de la Vulgate. Malgré les événements récents, qui auraient pu lui faire soupçonner la nature supérieure de son compagnon, Tobie continuait de le regarder comme un homme. Les dernières paroles du vers. 1^{er}, *peto ut...*, et le vers. 2 tout entier manquent aussi dans les autres textes. — *Si meipsum tradam*. Grande délicatesse de sentiments. Cf. XII, 2 et ss. — *Assumens... servitia* : des serviteurs, au nombre de quatre d'après le vers. 6, et deux chameaux. — *Scis enim...* (vers. 4). Tobie explique à l'ange pourquoi il renonce à aller personnellement à Ragés : d'une part, il ne saurait demeurer longtemps à Ecbatane, craignant de trop inquiéter ses parents (*numerat... dies... contristatur* :

trait pathétique, bien filial) ; d'autre part, il n'ose contrister Raguel en refusant de passer quelques jours auprès de lui (cf. VIII, 23).

6. L'ange Raphaël chez Gabélus. — *In Rages... perrexit*. L'Itala est seule à ajouter que la distance qui séparait Ragés d'Ecbatane pouvait se franchir en deux jours ; détail assez exact, d'après les calculs de Sainte-Croix, *Histoire de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres*, t. XLVII, p. 63 (Paris, 1807). Un bon dromadaire peut franchir 80 lieues en un jour : ce qui donne environ cinq jours pour les 180 lieues que la petite caravane avait à parcourir, aller et le retour compris. Gabélus fut donc arriver à Ecbatane avant la fin des fêtes nuptiales. Voyez I. II, géogr., pl. VIII.

8° L'ange accompagne l'ange chez Raguel. IX, 7-12.

7-8. L'arrivée. — *Exiliens, osculati...* La scène est dramatiquement exposée.

9. et dixit : Benedicat te Deus Israel, quia filius es optimi viri, et justi, et timentis Deum, et elemosynas facientis.

10. Et dicatur benedictio super uxorem tuam, et super parentes vestros.

11. Et videatis filios vestros, et filios filiorum vestrorum, usque in tertiam et quartam generationem ! et sit semen vestrum benedictum a Deo Israel, qui regnat in sæcula sæculorum !

12. Cumque omnes dixissent : Amen, accesserunt ad convivium ; sed et cum timore Domini nuptiarum convivium exercebant.

9. en disant : Que le Dieu d'Israël vous bénisse, car vous êtes le fils d'un homme très vertueux et juste, qui craint Dieu et fait beaucoup d'aumônes.

10. Que la bénédiction se répande aussi sur votre femme et sur vos parents.

11. Puissiez-vous voir vos fils, et les fils de vos fils, jusqu'à la troisième et la quatrième génération, et que votre race soit bénie du Dieu d'Israël, qui règne dans les siècles des siècles.

12. Et tous ayant répondu : Amen, ils se mirent à table ; mais dans le festin même des noces ils se conduisirent avec la crainte du Seigneur.

CHAPITRE X

1. Cum vero moras faceret Tobias, causa nuptiarum, sollicitus erat pater ejus Tobias, dicens : Putas quare moratur filius meus, aut quare detentus est ibi ?

2. Putasne Gabelus mortuus est, et nemo reddet illi pecuniam ?

3. Cœpit autem contristari nimis ipse, et Anna, uxor ejus, cum eo ; et cœperunt ambo simul flere, eo quod die statuto minime reverteretur filius eorum ad eos.

4. Flebat igitur mater ejus irremediabilibus lacrymis, atque dicebat : Heu, heu me, fili mi ! ut quid te misimus peregrinari, lumen oculorum nostrorum,

1. Pendant que Tobie différât son départ à cause de ses noces, son père s'inquiétait et disait : D'où peut venir ce retard de mon fils, et qui peut le retenir là-bas ?

2. Ne serait-ce pas que Gabelus est mort, et qu'il ne se trouve personne pour lui rendre l'argent ?

3. Il commença donc à s'attrister vivement, et Anne, sa femme, avec lui ; et ils se mirent ensemble à pleurer de ce que leur fils n'était pas revenu auprès d'eux au jour marqué.

4. Mais sa mère surtout versait des larmes inconsolables, et elle disait ! Hélas ! hélas ! mon fils, pourquoi vous avons-nous envoyé si loin, vous la lu-

9-12. Souhaits de Gabelus aux jeunes époux. — *Filius optimi viri...* Beau portrait de Tobie l'ancien. — Les vers. 11-12 sont omis par les autres textes. Pleux détail pour conclure : *cum timore Domini...* constamment... ; tout se passa dignement, saintement.

§ III. — Retour du jeune Tobie à Ninive.

X, 1 — XI, 21.

Le récit est d'une exquise délicatesse et d'un pittoresque achevé.

1^o Anxiété de Tobie et d'Anne au sujet de leur fils. X, 1-7.

CHAR. X. — 1-8. Transition. — *Moras... causa nuptiarum.* Cause imprévue de retard, qui n'avait pu entrer dans les calculs du jeune Tobie et de ses parents. — *Sollicitus erat.* D'après l'Itala : Et tous les jours Tobie comptait le temps nécessaire à son fils pour aller et revenir. Et quand ce temps fut écoulé, sans que son fils revint, il dit... — *Dicens...* *Quare...* Il est probable que

le saint vieillard gardait pour lui-même, au début, ses tristes pensées. Les mots *putas* et *putasne* de la Vulgate ne supposent pas nécessairement la présence d'un interlocuteur ; souvent ils ne correspondent qu'à la particule interrogative des Hébreux (*apa* du grec). Cf. Gen. XVII, 17 ; II Reg. IX, 1, etc. — *Cœperunt ambo simul.* Détail touchant. — L'expression *die statuto* ne doit pas être prise trop à la lettre ; car alors, pour un si lointain voyage, on ne pouvait déterminer rigoureusement l'époque du retour ; il s'agit du moins d'une date approximative.

4-7. Douleur inconsolable de la mère. — *Heu, heu me...* Le père, plus fort, sait encore contenir son chagrin ; mais Anne se laisse complètement envahir par le sentiment de sa douleur, et elle l'exprime en termes passionnés. Les autres traductions sont plus concises en cet endroit : « Malheur à moi, mon fils ; car je t'ai laissé partir, toi la lumière de mes yeux. » — *Lumen... solatium...* Paroles caressantes, comme il en sort

mière de nos yeux, le bâton de notre vieillesse, la consolation de notre vie et l'espérance de notre postérité?

5. Nous ne devons pas vous éloigner de nous, puisque vous seul nous teniez lieu de toutes choses.

6. Tobie lui disait : Taisez-vous, et ne vous troublez pas; notre fils se porte bien; cet homme avec qui nous l'avons envoyé est très fidèle.

7. Mais rien ne pouvait la consoler; et, sortant tous les jours de sa maison, elle regardait de tous côtés, et allait dans tous les chemins par lesquels elle espérait qu'il pourrait revenir, pour tâcher de le découvrir de loin quand il reviendrait.

8. Cependant Raguël disait à son gendre : Demeurez ici, et j'enverrai à Tobie votre père des nouvelles de votre santé.

9. Tobie lui répondit : Je sais que mon père et ma mère comptent maintenant les jours, et qu'ils sont accablés de chagrin.

10. Et comme Raguël priait Tobie avec de grandes instances, et que celui-ci refusait de consentir, il lui remit Sara et la moitié de tout ce qu'il possédait en serviteurs, en servantes, en troupeaux, en chameaux, en vaches, et une grande quantité d'argent, et il le laissa partir plein de santé et de joie.

11. en lui disant : Que le saint ange du Seigneur soit en votre chemin; qu'il vous conduise sains et saufs, et puissiez-vous trouver votre père et votre mère en bon état, et que mes yeux voient vos enfants avant que je meure.

baculum senectutis nostræ, solatium vitæ nostræ, spem posteritatis nostræ?

5. Omnia simul in te uno habentes, te non debuimus dimittere a nobis.

6. Cui dicebat Tobias : Tace, et noli turbari; sanus est filius noster; satis fidelis est vir ille, cum quo misimus eum.

7. Illa autem nullo modo consolari poterat; sed quotidie exiliens circumspiciebat, et circuibat vias omnes per quas spes remeandi videbatur, ut procul videret eum, si fieri posset, venientem.

8. At vero Raguël dicebat ad generum suum : Mane hic, et ego mittam nuntium salutis de te ad Tobiam, patrem tuum.

9. Cui Tobias ait : Ego novi quia pater meus et mater mea modo dies computant, et cruciatur spiritus eorum in ipsis.

10. Cumque verbis multis rogaret Raguël Tobiam, et ille eum nulla ratione vellet audire, tradidit ei Saram, et dimidiam partem omnis substantiæ suæ in pueris, in puellis, in pecudibus, in camelis, et in vaccis, et in pecunia multa; et salvum atque gaudentem dimisit eum a se,

11. dicens : Angelus Domini sanctus sit in itinere vestro, perducaturque vos incolumes, et inveniatis omnia recte circa parentes vestros, et videant oculi mei filios vestros priusquam moriar!

et aisément du cœur d'une bonne mère. « Lumière : » car, sans leur fils, leur vie était toute sombre, puisqu'il en était le brillant soleil. Les trois autres expressions marquent à quel point ce fils tendrement aimé était nécessaire à ses parents (*spem posteritatis*, puisqu'il était leur unique enfant). — *Omnia simul in te uno...* (vers. 5) : c'est ici, en quelques mots très simples, le comble de l'affection, et, par suite, de la tristesse. — *Cui...* Tobias (vers. 6). Il tâchait de surmonter sa propre angoisse et sa vive inquiétude, pour consoler et rassurer la mère désolée. Mais en vain : *illa... nullo modo...* (vers. 7). — Le verbe *exiliens* décrit fort bien la véhémence avec laquelle Anne se précipitait chaque matin hors de la maison pour aller attendre son fils. « Elle ne mangeait ni ne dormait, » au dire des autres textes. — *Circumspiciebat... circuibat...* Tous ces détails sont extrêmement touchants.

2^e Adieu du jeune Tobie et de Sara à Raguël. X, 8-13.

8-9. Vains efforts de Raguël pour retenir son gendre auprès de lui. — *Mane hic...* Non qu'il voulait, comme on l'a dit, le garder toujours à Ecbatane; il désirait du moins le posséder quelques jours de plus, surtout à cause de Sara, qu'il allait perdre en même temps que lui. — *Ego novi...* Réponse digne de ce bon fils : il connaissait le cœur de son père et de sa mère, et il ne devinait que trop la triste réalité (*cruciatur spiritus...*).

10-13. Les adieux et le départ. Autre scène émouvante. — *Dimidiam partem...* Ainsi qu'il l'avait promis, VIII, 24, Raguël met Tobie en possession immédiate de la moitié de ses biens. — *Angelus Domini...* (vers. 11) : le souhait formulé antérieurement par Tobie l'an cien, V, 21. Le grec dit, avec une variante : Que le Dieu du ciel vous accorde un heureux voyage. — *Appre-*

12. Et apprehendentes parentes filiam suam, osculati sunt eam, et dimiserunt ire,

13. monentes eam honorare soceros, diligere maritum, regere familiam, gubernare domum, et seipsam irreprehensibilem exhibere.

12. Et les parents, prenant leur fille, la baisèrent et la laissèrent aller,

13. l'avertissant d'honorer son beau-père et sa belle-mère, d'aimer son mari, de régler sa famille, de gouverner sa maison, de se conserver elle-même irrépréhensible.

CHAPITRE XI

1. Cumque revertenterent, pervenerunt ad Charan, quæ est in medio itinere contra Niniven, undecimo die.

2. Dixitque angelus : Tobias frater, scis quemadmodum reliquisti patrem tuum.

3. Si placet itaque tibi, præcedamus, et lento gradu sequantur iter nostrum familie, simul cum conjuge tua et cum animalibus.

4. Cumque hoc placuisset ut irent, dixit Raphael ad Tobias : Tolle tecum ex felle piscis, erit enim necessarium. Tulit itaque Tobias ex felle illo, et abiit.

5. Anna autem sedebat secus viam quotidie in supercilio montis, unde respicere poterat de longinquo.

6. Et dum ex eodem loco specularetur adventum ejus, vidit a longe, et illico agnovit venientem filium suum ; currensque nuntiavit viro suo, dicens : Ecce venit filius tuus.

1. Et comme ils s'en retournaient, ils arrivèrent le onzième jour à Charan, qui est à moitié chemin dans la direction de Ninive.

2. Et l'ange dit : Mon frère Tobie, vous savez en quel état vous avez laissé votre père.

3. Si donc cela vous plaît, allons en avant, et que vos serviteurs suivent lentement avec votre femme et vos troupeaux.

4. Et comme il lui plut d'aller ainsi, Raphaël dit à Tobie : Prenez avec vous du fiel du poisson, car vous en aurez besoin. Tobie prit donc de ce fiel, et ils partirent.

5. Anne cependant allait tous les jours s'asseoir près du chemin, sur le haut d'une montagne, d'où elle pouvait découvrir de loin.

6. Et comme elle regardait de ce lieu si son fils arrivait, elle l'aperçut de loin, et elle le reconnut aussitôt, et elle courut l'annoncer à son mari, et lui dit : Voilà que votre fils revient.

hædentes... (vers. 12). Les autres textes ajoutent un détail pathétique : Anne recommanda Sara à Tobie comme un dépôt sacré. — Les dernières recommandations du père et de la mère à leur fille (vers. 13) sont parfaites dans leur brièveté. On les a nommées le « miroir des jeunes épouses », dont elles résument, en effet, les principaux devoirs. Voyez le *Catech. roman.*, p. II, c. VIII, q. 27. *Regere famitiam, domum* : c.-à-d. les personnes et les choses.

3. Tobias et l'ange se séparent du reste de la caravane, pour arriver plus promptement à Ninive. XI, 1-4.

CHAP. XI. — 1-4. Proposition de l'ange au jeune Tobie, qui l'accepte. — Charan ne saurait représenter la ville célèbre de même nom (cf. Gen. XI, 31 ; « Charræ » des Romains), située en Mésopotamie, puisqu'il faut la chercher entre Ninive et Ecbatane, à peu près à mi-chemin entre ces deux cités (*in medio...*) ; la Vulgate seule a ce détail. C'est tout ce qu'on en sait ;

d'ailleurs, son nom est écrit très différemment dans les anciens textes : Charan, Charam, Characa, Keora, Καράρα, etc. — *Undecimo die* : depuis le départ d'Ecbatane. — *Scis quemadmodum...* (vers. 2). Motif de la proposition de l'ange : calmer le plus tôt possible les inquiétudes de Tobie l'ancien, et surtout le guérir au plus tôt. — *Famitiam* (vers. 3) : les serviteurs et les servantes. Comp. XI, 18. — *Tolle... ex felle* (vers. 4)... pour opérer la guérison. Cf. XI, 18.

4. Le jeune Tobie arrive à Ninive avec l'ange, XI, 5-10.

5-6. Anne reconnaît de loin son fils. Joyeux et charmant récit, qui contraste avec les scènes douloureuses que nous avons lues plus haut. — *Sedebat...* Ce trait complète le tableau de x, 7. La Vulgate a seule les mots *in supercilio montis*. — *Illico agnovit*. « L'affection communique aux regards tant de clarté ! » D'après le grec, une circonstance particulière aurait tout d'abord averti la mère du jeune Tobie : « Le chien cou-

7. Et Raphaël dit à Tobie : Dès que vous serez entré dans votre maison, adorez aussitôt le Seigneur votre Dieu ; et lui rendant grâces, approchez-vous de votre père, et baisez-le.

8. Et aussitôt frottez-lui les yeux avec ce fiel de poisson que vous portez sur vous. Car sachez que bientôt ses yeux s'ouvriront, et que votre père verra la lumière du ciel, et se réjouira en vous voyant.

9. Alors le chien, qui les avait suivis durant le voyage, courut devant eux ; et arrivant comme un messager, il témoignait sa joie par le mouvement de sa queue et ses caresses.

10. Et le père aveugle se leva et se mit à courir, trébuchant à chaque pas ; et donnant la main à un serviteur, il s'avance au-devant de son fils.

11. Et le rencontrant, il l'embrassa, et sa mère ensuite ; et ils commencèrent tous deux à pleurer de joie.

12. Puis, lorsqu'ils eurent adoré Dieu et lui eurent rendu grâces, ils s'assirent.

13. Alors Tobie, prenant du fiel du poisson, en frotta les yeux de son père.

14. Et il attendit environ une demi-heure, et une petite peau blanche, semblable à la membrane d'un œuf, commença à sortir de ses yeux.

15. Et Tobie, la prenant, la tira des

7. Dixitque Raphael ad Tobiam : At ubi introieris domum tuam, statim adora Dominum Deum tuum ; et gratias agens ei, accede ad patrem tuum, et osculare eum.

8. Statimque lini super oculos ejus ex felle isto piscis, quod portas tecum ; scias enim quoniam mox aperientur oculi ejus, et videbit pater tuus lumen cæli, et in aspectu tuo gaudebit.

9. Tunc præcurrebat canis, qui simul fuerat in viâ, et quasi nuntius adveniens, blandimento suæ caudæ gaudebat.

10. Et consurgens cæcus pater ejus, cepit offendens pedibus currere ; et data manu puero, occurrit obviam filio suo ;

11. et suscipiens, osculatus est eum cum uxore sua ; et cœperunt ambo flere præ gaudio.

12. Cumque adorassent Deum, et gratias egissent, con sederunt.

13. Tunc sumens Tobias de felle piscis, linivit oculos patris sui.

14. Et sustinuit quasi dimidium fere horam, et cepit albugo ex oculis ejus, quasi membrana ovi, egredi.

15. Quam apprehendens Tobias, tra-

rut en avant..., et Anne vit le chien qui courait en avant. — *Currensque...* Elle a hâte de faire partager son bonheur à son mari.

7-8. Instructions de l'ange au jeune Tobie sur la manière dont il guérira la cécité de son père.



Le jeune Tobie rentre à Ninive, tenant dans sa main le fiel du poisson. (Fresque des Catacombes.)

— *At...* Cette particule indique, par la place extraordinaire qu'elle reçoit ici, que le narrateur cite seulement la conclusion des paroles de l'ange. — Les mots *statim adora...* du vers. 7 sont omis par les autres textes, comme aussi le vers. 12, qui leur correspond. Néanmoins leur authenticité ne paraît pas douteuse : il était dans l'ordre que la prière fût associée à la guérison de Tobie comme à la délivrance de Sara. Cf. vi, 18.

9-12. Le jeune Tobie de retour dans la maison paternelle. Délicieuse narration. — *Tunc... canis...* Dans l'*Odyssée*, xvii, 361, détail tout à fait semblable, qu'on trouve à bon droit « charmant », et qui « fait partie d'un tableau patrilial ». — Tableau bien autrement émouvant : le vieux père qui s'élance au-devant de son fils, vers. 10, oubliant les difficultés de sa situation douloureuse (*cepit offendens currere...*). — Entre les vers. 9 et 10, les autres textes intercalaient une autre scène intéressante, l'accueil que le jeune Tobie reçut de sa mère. « Et sa mère courut à lui, et se jeta sur son cou, et lui dit : Mon fils, je te vois ; maintenant je mourrai volontiers. Et elle pleura, et (le jeune) Tobie pleura aussi. »

15. Tobie l'ancien recouvre la vue. XI, 13-17.
13-15. La guérison. — *Tunc sumens...* conformément aux ordres de l'ange. Cf. vers. 7-8. — *Quasi dimidium horam* est un trait propre à la Vulgate. — *Quasi membrana ovi* : la membrane si tenue qui est au-dessous de la coque de l'œuf. — Ici encore nous admettons un miracle proprement dit, nous rangeant à l'opinion d'Estius : « Angelus supra, cap. vi (vers. 8-9), sicut affirmat jocular placis valere ad extricandum omne genus demoniorum, eodem tractu orationis dicit, fel valere ad sanandos oculos in quibus fuerit albugo. Atqui illud prius valuit tantum virtute supernaturali, ergo et istud. »

xit ab oculis ejus; statimque visum recepit.

16. Et glorificabant Deum, ipse videlicet, et uxor ejus, et omnes qui sciebant eum.

17. Dicebatque Tobias : Benedico te, Domine, Deus Israel, quia tu castigasti me, et tu salvasti me; et ecce ego video Tobiam, filium meum.

18. Ingressa est etiam post septem dies Sara, uxor filii ejus, et omnis familia sana, et pecora, et cameli, et pecunia multa uxoris, sed et illa pecunia quam receperat a Gabelo.

19. Et narravit parentibus suis omnia beneficia Dei, quae fecisset circa eum per hominem qui eum duxerat.

20. Veneruntque Achior et Nabath, consobrini Tobiae, gaudentes ad Tobiam, et congratulantes ei de omnibus bonis quae circa illum ostenderat Deus.

21. Et per septem dies epulantes, omnes cum gaudio magno gavisi sunt.

yeux de son père, qui recouvra aussitôt la vue.

16. Et ils rendirent gloire à Dieu, lui et sa femme, et tous ceux qui le connaissaient.

17. Et Tobie disait : Je vous bénis, Seigneur, Dieu d'Israël, de ce que vous m'avez châtié et guéri; et voici que je vois Tobie, mon fils.

18. Sept jours plus tard, Sara, la femme de son fils, arriva aussi avec toute sa famille en parfaite santé, et aussi les troupeaux et les chameaux, et tout l'argent de la femme, et aussi l'argent que Gabelus avait rendu.

19. Et il raconta à ses parents tous les bienfaits dont Dieu l'avait comblé par cet homme qui l'avait conduit.

20. Et Achior et Nabath, cousins de Tobie, vinrent pleins de joie auprès de lui, et le félicitèrent de tous les biens que Dieu lui avait faits.

21. Et tous firent festin durant sept jours, et ils se réjouirent d'une grande joie.

CHAPITRE XII

1. Tunc vocavit ad se Tobias filium suum, dixitque ei : Quid possumus dare viro isti sancto, qui venit tecum?

2. Respondens Tobias, dixit patri suo : Pater, quam mercedem dabimus ei? aut quid dignum poterit esse beneficiis ejus?

3. Me duxit et reduxit sanum, pecuniam a Gabelo ipse recepit, uxorem ipse me habere fecit, et demonium ab ea ipse compeceuit, gaudium parentibus

de lui, et lui dit : Que pouvons-nous donner à ce saint homme qui est venu avec vous?

2. Tobie répondant à son père, lui dit : Mon père, quelle récompense lui donnerons-nous? ou que peut-il y avoir de proportionné à ses bienfaits?

3. Il m'a mené et ramené sain et sauf; il a lui-même reçu l'argent de Gabelus; il m'a fait avoir une épouse; il a éloigné d'elle le démon; il a rempli de joie ses

16-17. L'action de grâces pleine de foi. — *Quia... castigasti et... salvasti.* C.-à-d. de ce que vous m'avez sauvé après m'avoir châtié. — *Et ecce... video.* Trait si naturel; ce qui le réjouissait le plus dans sa guérison.

18. Sara se présente à son tour avec le reste de la caravane, et occasionne un redoublement de joie. XI, 18-21.

18-19. Arrivée de Sara à Ninive. — *Post septem dies.* L'ange et le jeune Tobie avaient dû mettre trois jours pour achever le voyage à partir de Charan; ce qui fait dix jours de marche pour la caravane depuis ce même endroit : la Vulgate a donc dit très exactement que Charan était à mi-chemin d'Ebathane à Ninive. — Les textes grecs ajoutent quelques développements qui n'ont pas une grande importance.

20-21. Grandes réjouissances de famille. —

Achior. Le grec le nomme Achlacharos. Cf. I, 25, et le commentaire. — Nabath. Nabal d'après l'Italie; Laban dans le syriaque; *Nabáá*; ou *Nabáá*; dans le grec. — Consobrini. D'après le grec, *ἐτεράδοποι*. Par conséquent, de vrais cousins germains.

§ IV. — *L'ange se manifeste aux deux Tobie, dont on raconte ensuite les dernières années.* XII, 1 — XIV, 17.

1°. Tobie l'ancien offre une récompense au guide de son fils. XII, 1-5.

CHAP. XII. — 1-4. Délibération entre les deux Tobie, au sujet de l'honneur à accorder à Azarias. — L'initiative vint du père : *vocavit ad se...* — *Viro isti sancto.* Cette épithète manque dans les autres textes; mais elle est parfaitement justifiée par la conduite du céleste guide, telle que

parents; il m'a délivré du poisson qui l'ait me dévorer; il vous a fait voir à vous-même la lumière du ciel; et c'est par lui que nous avons été remplis de tous les biens. Quai lui donnerons-nous qui égale ce qu'il a fait pour nous ?

4. Mais je vous prie, mon père, de lui demander s'il daignerait accepter la moitié de tout le bien que nous avons apporté.

5. Alors Tobie le père et son fils l'appelèrent, et l'ayant pris à part, ils le conjurèrent de vouloir bien recevoir la moitié de tout ce qu'ils avaient apporté.

6. Alors l'ange leur dit en secret: Bénissez le Dieu du ciel, et glorifiez-le devant tous les hommes, parce qu'il a fait éclater sur vous sa miséricorde.

7. Car il est bon de cacher le secret du roi, mais il est honorable de révéler et de publier les œuvres de Dieu.

8. La prière accompagnée du jeûne est bonne, et l'aumône vaut mieux que d'amasser des monceaux d'or.

9. Car l'aumône délivre de la mort, et c'est elle qui efface les péchés, et qui fait trouver la miséricorde et la vie éternelle.

10. Mais ceux qui commettent le péché et l'iniquité sont les ennemis de leur âme.

11. Je vais donc vous découvrir la vérité, et je ne vous cacherai point une chose qui est secrète.

12. Lorsque vous priez avec larmes, et que vous ensevelissiez les morts, que vous quittiez votre repas, et que vous cachiez les morts dans votre maison

ejus fecit, seipsum a devoratione piscis eripuit, te quoque videre fecit lumen cæli, et bonis omnibus per eum repleti sumus. Quid illi ad hæc poterimus dignum dare ?

4. Sed peto te, pater mi, ut roges eum, si forte dignabitur medietatem de omnibus quæ allata sunt, sibi assumere.

5. Et vocantes eum, pater scilicet et filius, tulerunt eum in partem; et rogare coeperunt ut dignaretur dimidiam partem omnium quæ attulerant, acceptam habere.

6. Tunc dixit eis occulte: Benedicite Deum cæli, et coram omnibus viventibus confitemini ei, quia fecit vobiscum misericordiam suam.

7. Etenim sacramentum regis abscondere bonum est; opera autem Dei revelare et confiteri honorificum est.

8. Bona est oratio cum jejunio et elemosyna, magis quam thesauros auri recondere;

9. quoniam elemosyna a morte liberat, et ipsa est quæ purgat peccata, et facit invenire misericordiam et vitam æternam.

10. Qui autem faciunt peccatum et iniquitatem, hostes sunt animæ suæ.

11. Manifesto ergo vobis veritatem, et non abscondam a vobis occultum sermonem.

12. Quando orabas cum lacrymis, et sepeliebas mortuos, et derelinquebas prandium tuum, et mortuos abscondebas per diem in domo tua, et nocte se-

va la décrire le jeune Tobie, vers. 2-3. — *Quam mercedem... ?* Il reprend à son tour la question, n'étant pas moins embarrassé que son père pour la solution de ce problème pratique. Néanmoins il a une proposition toute prête, vers. 4: *medietatem de omnibus...*

5. On offre à l'ange la moitié des biens qu'il avait contribué à procurer au jeune Tobie. — *Tulerunt... in partem.* Détail omis par les autres traductions.

9^o Manifestation de l'ange Raphaël. XII, 6-20.

6-7. L'ange exhorte les deux Tobie à louer Dieu pour les bienfaits qu'ils en avaient reçus. — *Etenim sacramentum...* Ici commence une série de proverbes (cf. vers. 7-10), où l'on retrouve tout ce qui caractérise la poésie gnomonique des Hébreux, c.-à-d. le parallélisme des membres et les métaphores expressives. — *Opera autem Dei...* par opposition aux secrets du roi, l'ange va révéler bientôt les œuvres merveilleuses de Dieu

à l'égard du jeune Tobie, engageant ainsi le père et son fils à les manifester eux-mêmes.

8-10. Éloge de la prière et des œuvres de miséricorde, comme transition à la conduite mystérieuse du Seigneur envers Tobie l'enfant. — *Thesauros auri...* Allusion à la coutume orientale d'enfouir les richesses, dans l'espoir de les mieux préserver. — *Invenire misericordiam*: aux yeux du Seigneur. Dans le grec, la seconde moitié du vers. 9 est ainsi exprimée: *Ceux qui pratiquent la miséricorde et la justice seront remplis de vie (il s'agit aussi de la vie éternelle, évidemment).* — *Hostes animæ suæ*, Hébraïsme. C.-à-d. ennemis d'eux-mêmes.

11-12. Les révélations de l'ange. — Le vers. 11 sert de transition. Au lieu de *occultum sermonem*, l'Italia porte « *ullum sermonem* », conformément au grec (« je ne vous cacherai rien »). — *Quia acceptus...* (vers. 12). Encore la théologie sublime de la souffrance. Comp. Act. XIV, 21;

peliebas eos, ego obtuli orationem tuam Domino.

13. Et quia acceptus eras Deo, ne- cesse fuit ut tentatio probaret te.

14. Et nunc misit me Dominus ut curarem te, et Saram, uxorem filii tui, a dæmonio liberarem.

15. Ego enim sum Raphael angelus, unus ex septem qui adstantus ante Domini.

16. Cumque hæc audissent, turbati sunt; et tremantes ceciderunt super terram in faciem suam.

17. Dixitque eis angelus: Pax vobis; nolite timere.

18. Etenim cum essem vobiscum, per voluntatem Dei eram. Ipsum benedicite, et cantate illi.

19. Videbar quidem vobiscum manducare et bibere; sed ego cibo invisibili, et potu qui ab hominibus videri non potest, utor.

20. Tempus est ergo ut revertar ad eum qui me misit; vos autem benedicite Deum, et narrate omnia mirabilia ejus.

21. Et cum hæc dixisset, ab aspectu eorum ablatu est, et ultra eum videre non potuerunt.

22. Tunc prostrati per horas tres in faciem, benedixerunt Deum; et exurgentes, narrauerunt omnia mirabilia ejus.

durant le jour pour les ensevelir pendant la nuit, j'ai présenté votre prière au Seigneur.

13. Et parce que vous étiez agréable à Dieu, il a été nécessaire que la tentation vous éprouvât.

14. Et maintenant le Seigneur m'a envoyé pour vous guérir, et pour délivrer du démon Sara, la femme de votre fils.

15. Car je suis l'ange Raphaël, l'un des sept qui nous tenons en la présence du Seigneur.

16. Lorsqu'ils eurent entendu ces paroles, ils furent troublés, et saisis de frayeur, ils tombèrent le visage contre terre.

17. Et l'ange leur dit: La paix, soit avec vous, ne craignez point.

18. Car, lorsque j'étais avec vous, j'y étais par la volonté de Dieu; bénissez-le et chantez-le.

19. Il vous a paru que je mangeais et que je buvais avec vous; mais je me nourris d'un mets invisible, et d'un breuvage qui ne peut être vu des hommes.

20. Il est donc temps que je retourne vers celui qui m'a envoyé; pour vous, bénissez Dieu et publiez toutes ses merveilles.

21. Et lorsqu'il eut ainsi parlé, il disparut de devant eux, et ils ne purent plus le voir.

22. Alors, s'étant prosternés le visage contre terre pendant trois heures, ils bénirent Dieu, et s'étant levés, ils racontèrent toutes ses merveilles.

CHAPITRE XIII

1. Aperiens autem Tobias senior os suum, benedixit Dominum, et dixit: Magnus es, Domine, in æternum, et in omnia sæcula regnum tuum;

1. Alors Tobie l'ancien, ouvrant la bouche, bénit le Seigneur, et il dit: Vous êtes grand, Seigneur, dans l'éternité; et votre règne s'étend à tous les siècles.

II Tim. III, 12; Jac. I, 2 et ss. — Vers. 14-16: l'ange instrument de salut pour Tobie l'ancien et pour Sara. *Unus ex septem*: c.-à-d. l'un des esprits célestes les plus élevés en dignité; comp. Apoc. I, 4; v, 8; viii, 2.

16-20. L'ange rassure les deux Tobie, que sa manifestation avait jetés dans l'effroi. — *Turbati... trementes*: ainsi qu'il arrive d'ordinaire en face d'une apparition surnaturelle. — *Ipsum benedicite*. Le pronom est souligné: c'est à Lui qu'il faut témoigner votre reconnaissance, car je n'ai fait, moi, qu'obéir à sa divine volonté. — *Videbar quidem...* L'ange explique aux deux

Tobie le trait de son apparence humaine qui était le plus de nature à les étonner. — *Cibo invisibili*: la vision béatifique, aliment délicieux des esprits célestes. — *Tempus est...*: sa mission était désormais achevée. — *Narrate...* D'après le grec et l'Itala: écrivez dans un livre tout ce qui vous est arrivé. Voyez l'Introduction, p. 324.

3^e L'ange remonte au ciel. XII, 21-22.

21-22. *Prostrati...* Abîmés dans la reconnaissance et la prière. Le détail *per horas tres* est propre à la Vulgate.

4^e Le cantique de Tobie. XIII, 1-23.

OMAP. XIII. — 1^e. Introduction historique. —

2. Car vous châtiez et vous sauvez, vous conduisez jusqu'au tombeau, et vous en ramenez, et nul ne peut se soustraire à votre main.

3. Rendez grâces au Seigneur, fils d'Israël, et louez-le devant les nations;

4. car il vous a dispersés parmi les peuples qui l'ignorent, afin que vous publiiez ses merveilles, et que vous leur appreniez qu'il n'y a pas d'autre Dieu tout-puissant, si ce n'est lui.

5. C'est lui qui nous a châtiés à cause de nos iniquités; et c'est lui qui nous sauvera à cause de sa miséricorde.

6. Considérez donc la manière dont il nous a traités, et bénissez-le avec crainte et tremblement, et exaltez par vos œuvres le roi des siècles.

7. Pour moi je le bénirai sur cette terre où je suis captif, parce qu'il a fait éclater sa majesté sur une nation criminelle.

8. Convertissez-vous donc, pécheurs, et pratiquez la justice devant Dieu, et croyez qu'il vous fera miséricorde.

9. Mais moi et mon âme, nous nous réjouissons en lui.

10. Bénissez le Seigneur, vous tous ses élus; célébrez des jours de joie, et rendez-lui des actions de grâces.

2. quoniam tu flagellas, et salvas; deducis ad inferos, et reducis; et non est qui effugiat manum tuam.

3. Confitemini Domino, filii Israel, et in conspectu gentium laudate eum;

4. quoniam ideo dispersit vos inter gentes, quæ ignorant eum, ut vos enarretis mirabilia ejus, et faciat scire eos, quia non est alius Deus omnipotens præter eum.

5. Ipse castigavit nos propter iniquitates nostras; et ipse salvabit nos propter misericordiam suam.

6. Aspicite ergo quæ fecit nobiscum, et cum timore et tremore confitemini illi; regemque sæculorum exaltate in operibus vestris.

7. Ego autem in terra captivitatis meæ confitebor illi, quoniam ostendit majestatem suam in gentem peccatricem.

8. Convertimini itaque, peccatores, et facite justitiam coram Deo, credentes quod faciat vobiscum misericordiam suam.

9. Ego autem et anima mea in eo lætabimur.

10. Benedicite Dominum, omnes electi ejus; agite dies lætitiæ, et confitemini illi.

Aperens os suum. Dans le grec : Et Tobie écrit une prière d'allégresse, et il dit... Tel est, en effet, le but de son cantique : louer Dieu dans la joie, pour le remercier de ses bienfaits tout aimables. Comme Jonas (Jon. II, 3 et ss.), comme Marie dans le « Magnificat » (Luc. I, 46 et ss.), Tobie compose en partie notable son chant de louanges à l'aide d'emprunts faits au psaalter; rien de plus naturel, car les psaumes étant la prière la plus habituelle des Israélites fervents, leurs formules se présentaient elles-mêmes à l'esprit de quiconque voulait adresser à Dieu une requête nouvelle, dans une circonstance spéciale. Il est remarquable, et c'est une autre ressemblance avec le « Magnificat », que Tobie parle très peu de la faveur personnelle qu'il avait reçue d'en haut; il généralise presque immédiatement, et, des miséricordes divines envers sa propre personne, il passe à celles dont tout Israël devait être l'objet. Ce beau poème va donc bien au delà du temps présent; il prédit et décrit le glorieux avenir du peuple de Dieu, que la pénitence aura transformé, et ses couleurs deviennent tout à fait brillantes à la fin, qui devient idéale et ne peut convenir qu'à l'ère messianique. Deux parties : l'action de grâces, vers. 1^b-10; la prophétie, vers. 11-23.

1^b-10. L'action de grâces. — Première strophe, vers. 1^b-2, servant d'introduction lyrique : éloge de la grandeur et de la toute-puissance de Jé-

hovah. *Flagellas... salvas...* : vérité générale, mais que Tobie s'applique ici tout spécialement, car il en avait fait la douloureuse, puis joyeuse expérience. *Deducis ad inferos; au tombeau, aux limbes* (le 1^{er} hébreu); cf. Deut. XXXII, 39; I Reg. II, 6; Sap. XVI, 13. — Seconde strophe, vers. 3-4 : les Israélites captifs sont invités à louer leur Dieu, qui les avait dispersés parmi les peuples païens afin de répandre en tous lieux la connaissance de son nom. *Ideo dispersit... ut...* : dans la pensée de Dieu, l'exil était tout d'abord un châtiement (comp. le vers. 5); mais ce premier motif n'exclut pas celui qui est exprimé au vers. 4. — Troisième strophe, vers. 5-7 : promesse de salut. *Salvabit nos...* : les autres textes développent assez longuement ces mots, mais sans rien ajouter d'essentiel à l'idée. *Aspicite... quæ fecit* : ses châtiements aussi bien que ses miséricordes, puisque le tout révélait sa puissance et sa gloire. *In operibus vestris* : d'après le grec, de toute votre bouche. *Ego autem...* : Tobie s'engage à accomplir le premier sa pressante exhortation. *In gentem peccatricem* : Israël, suivant la Vulgate; la leçon des autres textes, « devant la nation coupable, » désigne peut-être les païens. — Quatrième strophe, vers. 8-10 : appel à la conversion, qui produira le salut et le bonheur. *Convertimini...* : le vers. 8 contient l'idée principale de cette strophe. *Ego... et anima mea* : formule abrégée, au lieu de laquelle on lit dans

11. Jérusalem, civitas Dei, castigavit te Dominus in operibus manuum tuarum.

12. Confitere Domino in bonis tuis, et benedic Deum sæculorum, ut reedificet in te tabernaculum suum, et revocet ad te omnes captivos, et gaudeas in omnia sæcula sæculorum.

13. Luce splendida fulgebis, et omnes fines terre adorabunt te.

14. Nationes ex longinquo ad te venient, et munera deferentes, adorabunt in te Dominum, et terram tuam in sanctificationem habebunt :

15. nomen enim magnum invocabunt in te.

16. Maledicti erunt qui contempserint te ; et condemnati erunt omnes qui blasphemaverint te ; benedictique erunt qui edificaverint te.

17. Tu autem lætaberis in filiis tuis, quoniam omnes benedicentur, et congregabuntur ad Dominum.

18. Beati omnes qui diligunt te, et qui gaudent super pacem tuam !

19. Anima mea, benedic Dominum, quoniam liberavit Jerusalem, civitatem suam, a cunctis tribulationibus ejus Dominus Deus noster.

20. Beatus ero si fuerint reliquæ seminis mei ad videndam claritatem Jerusalem.

21. Portæ Jerusalem ex sapphiro et

11. Jérusalem, cité de Dieu, le Seigneur t'a châtiée à cause des œuvres de tes mains.

12. Rends grâce au Seigneur pour les biens qu'il t'a faits, et bénis le Dieu des siècles, afin qu'il rétablisse en toi son tabernacle, et qu'il rappelle à toi tous les captifs, et que tu te réjouisses dans tous les siècles des siècles.

13. Tu brilleras d'une lumière éclatante, et toutes les extrémités de la terre t'adoreront.

14. Les nations viendront à toi des pays lointains, et, t'apportant des présents, elles adoreront en toi le Seigneur, et considéreront ta terre comme un sanctuaire.

15. Car elles invoqueront le grand nom au milieu de toi.

16. Ceux qui te mépriseront seront maudits ; ceux qui te blasphèmeront seront condamnés, et ceux qui t'édifieront seront bénis.

17. Mais toi, tu te réjouiras dans tes enfants, parce qu'ils seront tous bénis, et réunis près du Seigneur.

18. Heureux tous ceux qui t'aiment, et qui se réjouissent de ta paix.

19. Mon âme, bénis le Seigneur, parce qu'il a délivré Jérusalem, sa cité, de toutes ses tribulations, lui le Seigneur notre Dieu.

20. Je serai heureux s'il reste quelqu'un de ma race pour voir la splendeur de Jérusalem.

21. Les portes de Jérusalem seront

la traduction grecque : Je glorifierai mon Dieu, et mon âme poussera des cris de joie vers le roi du ciel. *Omnes electi* : c.-à-d. toute la nation théocratique ou « peuple choisi » de Jéhovah.

11-23. Prophétie du glorieux avenir de Jérusalem. — Cinquième strophe, vers. 11-13 : Jérusalem a été châtiée à cause de ses péchés ; qu'elle supplie le Seigneur de lui pardonner et de la rétablir plus belle que jamais. *Jerusalem* représente ici la nation entière dont elle était la capitale. *Castigavit te* : déjà elle avait eu à souffrir des Assyriens ; néanmoins elle était encore debout, ainsi que le temple, lorsque Tobie composait son cantique ; il est donc probable que nous avons ici ce qu'on nomme le préterit prophétique, c.-à-d. que le fait en question, bien qu'il n'ait pas encore eu lieu, est envisagé et placé dans le passé, tant il y a de certitude qu'il arrivera. *Operibus manuum...* : les œuvres mauvaises des Hébreux. *Confitere... in bonis* : par tes bonnes actions ; simplement « bene » dans les autres textes (cf. Ps. LXXXV, 3 : « bene psallite »). *Tabernaculum...* : le temple de Jérusalem, appelé par métaphore la tente de Jéhovah,

parce qu'il avait remplacé le tabernacle de Moïse. — Sixième strophe, vers. 13-15 : grandeur et gloire futures de Jérusalem. Les mots *omnes fines...* sont développés et commentés aux vers. 14-16. Comp. Is. XLIX, 18 ; LX, 1 et ss., etc. Ils prédisent la conversion des peuples païens au vrai Dieu, et la catholicité de l'Église du Christ. — Septième strophe, vers. 16-18 : malédiction contre les ennemis de Jérusalem, bénédiction pour ses amis. *Congregabuntur ad Dominum* : dans le grec : ils seront rassemblée et loueront le Seigneur ; c'est la fin de l'exil qui est ainsi prédite. *Super pacem tuam* : au sujet de ton bonheur ; hébraïsme fréquent. — Huitième strophe, vers. 19-20 : Tobie loue Dieu du rétablissement futur de Jérusalem, et souhaite que quelques-uns de ses descendants soient témoins de ces jours heureux. *Beatus ero...* : ces mots expriment la plus parfaite certitude ; à la lumière prophétique, le saint vieillard avait la clarté vue des faits qu'il annonçait. — Neuvième strophe, vers. 21-23 : description détaillée de la splendeur de la ville sainte, et louange finale à Dieu. *Portæ... ex sapphiro...* : voyez des images sem-

bâties de saphirs et d'émeraudes, et toute l'enceinte de ses murailles de pierres précieuses.

22. Toutes ses places publiques seront pavées de pierres blanches et pures; et l'on chantera dans ses rues *Alléluia*.

23. Béni soit le Seigneur qui l'a exaltée, et qu'il règne sur elle dans les siècles des siècles. Amen.

smaragdo edificabuntur, et ex lapide pretioso omnis circuitus murorum ejus.

22. Ex lapide candido et mundo omnes plateæ ejus sternerunt; et per vias ejus *Alléluia* cantabitur.

23. *Benedictus Dominus qui exaltavit eam, et sit regnum ejus in sæcula sæculorum super eam. Amen.*

CHAPITRE XIV

1. Ainsi finirent les paroles de Tobie. Et après qu'il eut recouvré la vue, il vécut quarante-deux ans, et il vit les enfants de ses petits-enfants.

2. Et après avoir vécu cent deux ans, il fut enseveli honorablement à Ninive.

3. Car il avait cinquante-six ans lorsqu'il perdit la vue, et il la recouvra à soixante.

4. Le reste de sa vie se passa dans la joie; et ayant beaucoup avancé dans la crainte de Dieu, il mourut en paix.

5. A l'heure de sa mort, il appela Tobie son fils, et sept jeunes enfants qu'il avait, ses petits-fils, et il leur dit :

6. La ruine de Ninive est proche, car la parole de Dieu ne demeure pas sans effet; et nos frères, qui auront été dispersés hors de la terre d'Israël, y retourneront.

1. Et consummati sunt sermones Tobias. Et postquam illuminatus est Tobias, vixit annis quadraginta duobus, et vidit filios nepotum suorum.

2. Completis itaque annis centum duobus, sepultus est honorifice in Ninive.

3. Quinquaginta namque et sex annorum lumen oculorum amisit, sexagenarius vero recepit.

4. Reliquum vero vite sue in gaudio fuit, et cum bono profectu timoris Dei perrexit in pace.

5. In hora autem mortis sue vocavit ad se Tobiam, filium suum, et septem juvenes filios ejus, nepotes suos, dixitque eis :

6. Prope erit interitus Ninive, non enim excidit verbum Domini; et fratres nostri, qui dispersi sunt a terra Israel, revertentur ad eam.

blables, Is. LIV, 11 et ss.; Apoc. XXI, 18 et ss.; les autres textes ajoutent quelques détails à ceux de la Vulgate. *Alléluia cantabitur* : le chant joyeux par excellence; cf. Apoc. XIX, 1 et ss. *Benedictus Dominus...* : doxologie pour conclure le cantique. *Regnum ejus in sæcula* : ainsi se terminent les prophéties de Joel, III, 17, et d'Abdias, 21, pour désigner également la perpétuité de l'Eglise, et sa durée sans fin non seulement à travers les siècles, mais pendant toute l'éternité.

80 Sommaire des dernières années de Tobie l'ancien. XIV, 1-4.

Le livre s'achève par quelques données très concises sur la vie des deux héros après le mariage de l'un et la guérison de l'autre.

CHAP. XIV. — 1-4. Heureuse fin de vie et douce mort de Tobie l'ancien. — *Et consummati... Tobias*. Cette formule, relative au cantique (*sermones*), aurait été beaucoup mieux rattachée au chap. XIII. — *Illuminatus est*. Mot rare, qui signifie simplement que Tobie recouvra la vue; comp. le vers. 3. — *Quadraginta duobus* (vers. 2). Le syriaque dit 37 ans; l'Itala, 54; le grec est muet. — *Centum duobus* (vers. 3). Va-

riantes plus nombreuses élocré dans les divers textes : l'Itala, 112; l'arménien, 150; le grec, 154.

— *Quinquaginta sex*. Le Codex sinaitique, 62 ans; le Codex alexandrinus, 58; la plupart des autres traductions, 58 ans. La durée de la cécité aurait été de quatre ans d'après la Vulgate et l'Itala, de sept ans d'après le syriaque, de huit ans suivant le grec. — *Cum bono profectu...* C. à-d. après avoir fait de grands progrès dans la sainteté. Cf. Eccl. LX, 22. — *Perrexit...* Expression qui désigne sa mort, selon beaucoup d'interprètes (cf. Gen. xv, 15). D'autres traduisent, peut-être avec quelques recherches : à mesure qu'il croissait dans la crainte de Dieu, sa paix, ou son bonheur, croissait pareillement.

80 Les dernières paroles de Tobie l'ancien à ses enfants. XIV, 5-13.

5. Transition. — *Septem juvenes*. L'Itala cite ce même chiffre; le Codex alex. le diminue d'une unité; le grec ordinaire ne mentionne pas de nombre.

6-9. Prophétie relative à la ruine de Ninive et au rétablissement du peuple hébreu en Palestine. — *Prope erit...* Ces paroles ne désignent pas nécessairement un avenir rapproché. — *Non...*

7. Omnis autem deserta terra ejus replebitur; et domus Dei, quæ in ea incensa est, iterum reedificabitur, ibique revertantur omnes timentes Deum.

8. Et relinquunt gentes idola sua, et venient in Jerusalem, et inhabitabunt in ea;

9. et gaudebunt in ea omnes reges terræ, adorantes regem Israel.

10. Audite ergo, filii mei, patrem vestrum: servite Domino in veritate, et inquirite ut faciatis quæ placita sunt illi;

11. et filii vestris mandate ut faciant justitias et elemosynas, ut sint memores Dei, et benedicant eum in omni tempore in veritate, et in tota virtute sua.

12. Nunc ergo, filii, audite me, et nolite manere hic; sed quacumque die sepelieritis matrem vestram circa me in uno sepulcro, ex eo dirigite gressus vestros ut exeatis hinc;

7. Tout le pays désert y sera repeuplé; et la maison de Dieu, qui a été brûlée, sera rebâtie de nouveau, et tous ceux qui craignent Dieu y reviendront.

8. Et les nations abandonneront leurs idoles, et elles viendront à Jérusalem, et elles y habiteront;

9. et tous les rois de la terre s'y réjouiront en adorant le roi d'Israël.

10. Mes enfants, écoutez donc votre père: servez le Seigneur dans la vérité, et cherchez à faire ce qui lui est agréable.

11. Recommandez à vos enfants de faire des œuvres de justice et des aumônes, de se souvenir de Dieu, et de le bénir en tout temps dans la vérité, et de toutes leurs forces.

12. Écoutez-moi donc maintenant, mes enfants, et ne demeurez point ici. Mais le jour même où vous aurez enseveli votre mère auprès de moi dans un même sépulcre, tournez vos pas afin de sortir d'ici.

excidit... : les divins oracles ne tombent jamais à terre, sans s'accomplir. Cf. I Reg. III, 19; Rom. IX, 8. Dans les autres textes, Tobie appelle formellement sa prédiction sur les oracles des prophètes antérieurs; le grec cite même nommément Jonas, dont la prophétie (Jon. III, 4 et ss.), annulée d'abord par la prompte conversion des

avec fidélité. — *Justitias et elemosynas...* Tobie ne pouvait manquer de recommander encore, dans cette circonstance solennelle, sa bonne œuvre de prédilection.

12-13. Deuxième recommandation: quitter promptement Ninive et aller chercher un sûr asile en Médie. — *Nunc ergo*. Transition, comme au vers. 10. — *In uno sepulcro*. Voyez IV, 5, et le commentaire. — *Exeatis hinc*: pour aller en Médie, comme l'exprime le grec. Comp. le vers. 14. — Le vers. 15 est omis par les manuscrits grecs, qui ont à sa place tout un petit épisode, que Tobie raconte à ses enfants pour les exciter à faire l'aumône. Voici la traduction du Codex sinaiticus: « Mon fils,



Ruines de Ninive.

Ninivites, reprit ensuite toute sa force, quand les Assyriens eurent repris eux-mêmes leur vie coupable. — *Deserta terra ejus* (vers. 7). Le territoire du royaume schismatique était alors en grande partie désert; celui du royaume de Juda allait le devenir bientôt. — *Domus Dei... incensa*. Nouvelle anticipation prophétique; voyez XIII, 11-12 et la note. — *Et relinquunt gentes* (vers. 8-9). C'est la reproduction, en termes légèrement modifiés, de l'oracle développé dans la seconde moitié du cantique (XIII, 13 et ss.).

10-11. Première recommandation rattachée à la double prophétie qui précède: servir Dieu

considérez ce que fait Nadab (quelques manuscrits ont: Aman) pour Achiacharos, qui l'avait élevé; ne l'a-t-il pas mis vivant dans la terre? Et Dieu l'a couvert de confusion, et Achiacharos est revenu à la lumière, et Nadab est tombé dans les ténèbres éternelles, parce qu'il avait cherché à tuer Achiacharos. Parce qu'il avait pratiqué la méseconde envers moi, il a échappé au piège de mort que Nadab lui avait tendu, et Nadab est tombé dans le piège de la mort, qui l'a fait périr. Ainsi donc, mes enfants, voyez ce que fait l'aumône et ce que fait l'injustice: celle-ci tue. Et voici que mon âme

13. Car je vois que l'iniquité de cette ville la fera périr.

14. Or il arriva qu'après la mort de sa mère Tobie sortit de Ninive avec sa femme, ses enfants et les enfants de ses enfants, et il retourna chez son beau-père et sa belle-mère.

15. Et il les trouva bien portants, dans une heureuse vieillesse, et il eut soin d'eux, et leur ferma les yeux; il recueillit toute la succession de la maison de Raguel, et il vit les enfants de ses enfants jusqu'à la cinquième génération.

16. Et après qu'il eut vécu quatre-vingt-dix-neuf ans dans la crainte du Seigneur, ses enfants l'ensevelirent avec joie.

17. Et toute sa parenté et toute sa famille persévérèrent dans une bonne vie et dans une conduite sainte, de sorte qu'ils furent aimés de Dieu et des hommes, et de tous les habitants du pays.

13. video enim quia iniquitas ejus finem dabit ei.

14. Factum est autem post obitum matris suæ, Tobias abscessit ex Ninive cum uxore sua, et filiis, et filiorum filiis, et reversus est ad soceros suos;

15. invenitque eos incolumes in senectute bona; et curam eorum gessit, et ipse clausit oculos eorum, et omnem hereditatem domus Raguelis ipse percepit, viditque quintam generationem, filios filiorum suorum.

16. Et completis annis nonaginta novem in timore Domini, cum gaudio sepelierunt eum.

17. Omnis autem cognatio ejus, et omnis generatio ejus in bona vita, et in sancta conversatione permansit, ita ut accepti essent tam Deo quam hominibus, et cunctis habitantibus in terra.

s'en va. Et ils le placèrent sur le lit, et il mourut, et il fut enterré honorablement. > L'allusion à Nadab est obscure. Achiascharos, nous l'avons vu plus haut (cf. I, 25, et le commentaire), était venu en aide à Tobie dans son infortune.

7* Les dernières années de la vie du Jeune Tobie. XIV, 14-17.

14-16. Après la mort de sa mère, il quitte Ninive avec toute sa famille et va se fixer auprès de Raguel. — *Ad soceros* : par conséquent, à Rebatane. Voyez la note de VI, 6. — *Clausit oculos*... Détail propre à la Vulgate. Le seul endroit, avec Gen. XLVI, 4, où cette phrase coutume soit mentionnée dans la Bible.

16-17. Mort du Jeune Tobie, sainteté de ses descendants. — *Nonaginta novem*. Encore des variantes pour ce chiffre. L'Itala, 117 ans; le syriaque, 107; le grec, 127. Les autres textes ajoutent que Tobie fut témoin de la ruine de Ninive, ce qui n'est pas impossible, vu le grand âge qu'il atteignit. D'après l'opinion la plus commune, la capitale de l'Assyrie fut prise et détruite en 606; selon d'autres, dès 625. — Les mots *cum gaudio* retombent sur *completis annis*. — Le vers. 17 est une particularité de la Vulgate; il contient un magnifique éloge de la postérité issue du saint mariage qu'un ange du ciel était venu bénir.

